BARREAU DU HAUT-CANADA

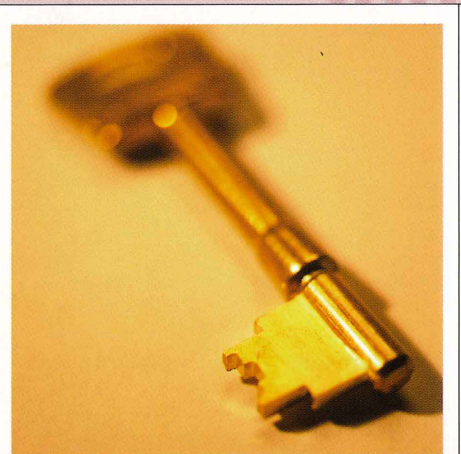
Rapport annuel

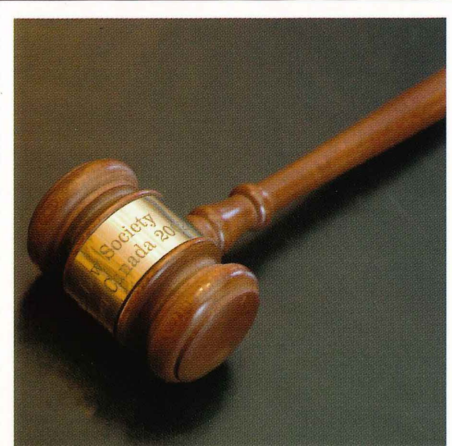
Points saillants de l'exercice 2006

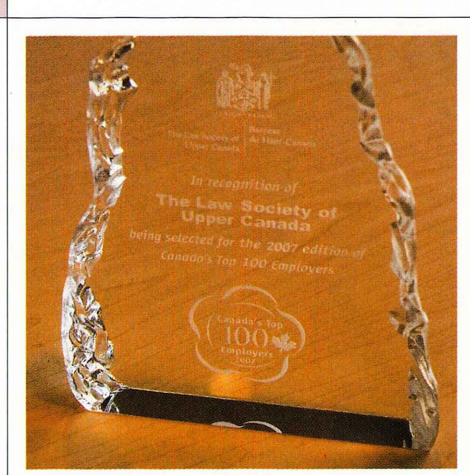


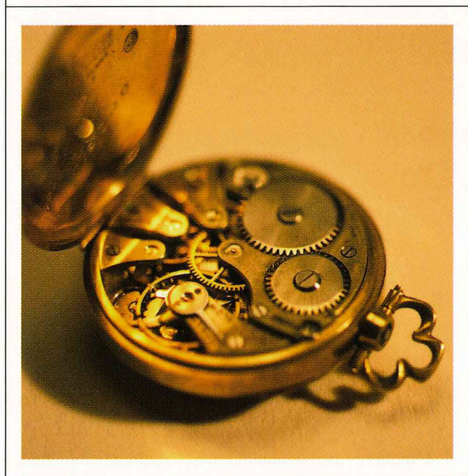
LET RIGHT PREVAIL

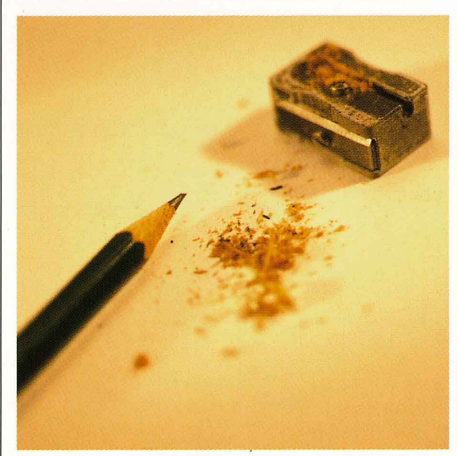
The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

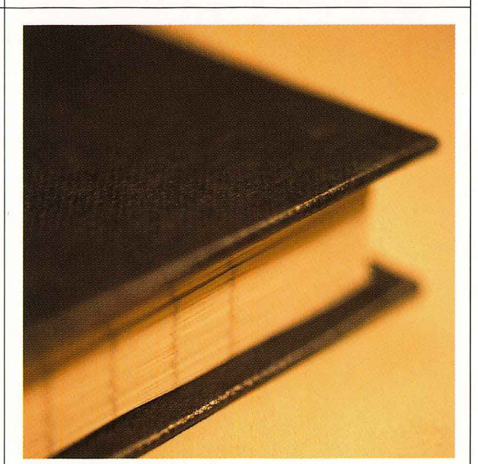


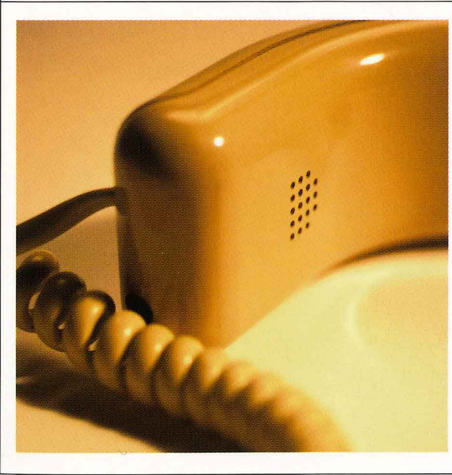


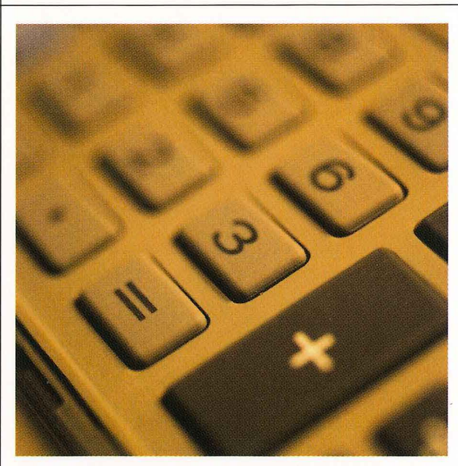












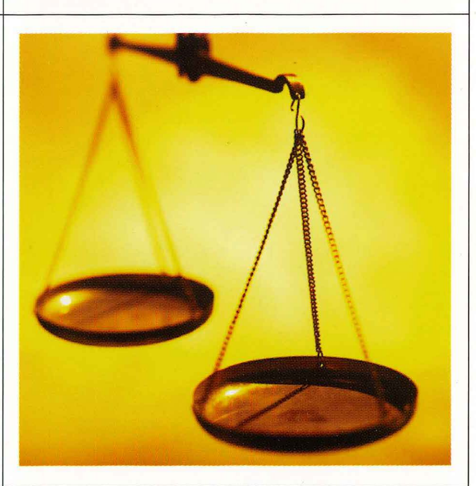


Table des matières

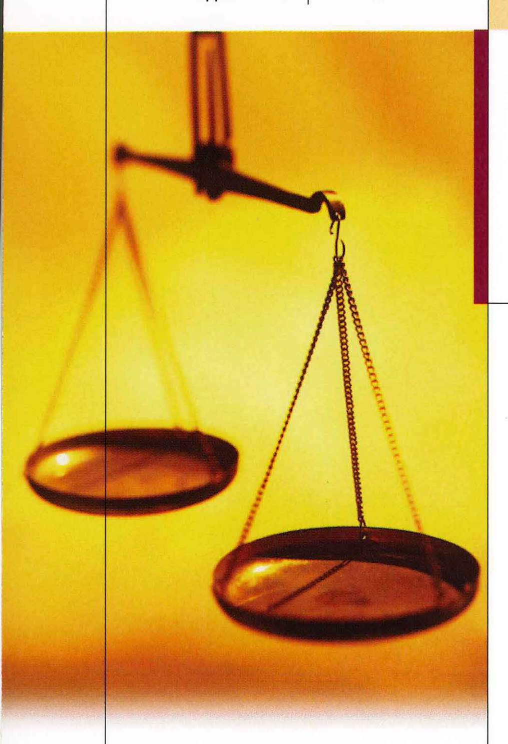






The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Barreau du Haut-Canada



FORMÉ LE 17 JUILLET 1797 ET CONSTITUÉ EN SOCIÉTÉ EN 1822, LE BARREAU DU HAUT-CANADA EST L'ORGANISME RESPONSABLE DE RÉGLEMENTER LA PROFESSION JURIDIQUE DE L'ONTARIO DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.

Le Barreau forme, admet et réglemente les avocats et les avocates de la province.

Les affaires du Barreau sont gouvernées par un conseil d'administration dont les membres sont appelés conseillers et conseillères. La plupart sont des avocats élus par la profession et certains sont des non-juristes nommés par le gouvernement provincial.

ÉNONCÉ DE MISSION DU BARREAU DU HAUT-CANADA

Le Barreau du Haut-Canada réglemente la profession juridique dans l'intérêt du public

......

en veillant à ce que les avocates et les avocats qui sont au servicede la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie;

......

en défendant l'indépendance, l'intégrité et l'honneur de la profession juridique; et en faisant avancer la cause de la justice et la règle de droit.

MESSAGE DU TRÉSORIER

Pour un meilleur accès à la justice



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

UNE ÉTAPE IMPORTANTE S'EST INSCRITE L'AN DERNIER DANS L'HISTOIRE DU BARREAU DU HAUT-CANADA LORSQUE NOTRE MANDAT A ÉTÉ ÉLARGI POUR INCLURE LA RÉGLEMENTATION DES PARAJURISTES. CE CHANGEMENT ASSURERA AU PUBLIC DE L'ONTARIO QUE LES FOURNISSEURS DE SERVICES JURIDIQUES SERONT ADÉQUATEMENT FORMÉS ET RÉGLEMENTÉS.



Le trésorier

Me Gavin MacKenzie

Outre le travail qui vient avec l'élargissement de notre mandat, nous continuons de veiller à ce que les praticiens autonomes et les petits cabinets, qui sont le choix principal du public, continuent d'offrir des services juridiques. Nous travaillons également à mettre en œuvre le programme d'inspections élargies de gestion de cabinet, qui aidera les plus récents avocats à fournir un haut niveau de service à leur clientèle, ainsi qu'à faire augmenter la proportion d'avocates compétentes en pratique privée.

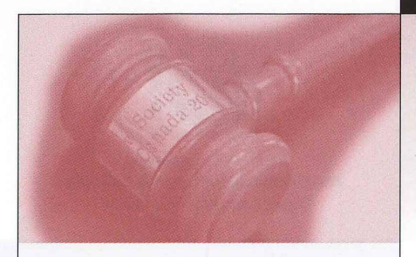
Pendant ce temps, le Barreau entend s'assurer que le privilège de longue date qu'a la profession juridique de s'autoréglementer est préservé et maintenu en dépit d'énormes pressions.

L'indépendance du Barreau

L'indépendance du Barreau est une question importante pour les membres tant du public que de la profession – elle touche les droits et libertés fondamentales qui sous-tendent l'engagement du Canada envers les libertés et la justice sociale. En novembre 2006, le Groupe d'étude sur l'indépendance du Barreau et la règle de droit a produit un rapport charnière – un ouvrage complet de référence qui justifie clairement le principe fondamental selon lequel un barreau indépendant est essentiel à la règle de droit. Le rapport – avec les articles écrits par des experts juridiques – sera publié comme ouvrage de référence sur lequel le législateur, les tribunaux et d'autres pourront s'appuyer pour défendre l'indépendance du Barreau.

Réglementation des parajuristes

La réglementation des parajuristes touche de près l'indépendance du Barreau. Si le public est convaincu que nous pouvons réglementer notre profession tout en veillant à ce qu'il soit servi par des professionnels qui répondent à des normes élevées de déontologie et de compétence, la profession pourra affirmer que son privilège d'autoréglementation est justifié et nécessaire.



L'adoption du projet de loi 14 – la *Loi sur l'accès à la justice* en octobre dernier a entraîné un changement fondamental dans notre rôle de réglementation. Une grande partie du travail a été amorcée en 2006 pour préparer l'élargissement du mandat du Barreau, ses politiques et ses programmes afin de devenir l'organe de réglementation de tous les fournisseurs de services juridiques en Ontario. Le comité permanent des parajuristes créé par la *Loi sur l'accès à la justice* est maintenant en place et travaille avec diligence pour formuler des recommandations qu'il soumettra au Conseil qui, en retour, déterminera les détails du nouveau régime de réglementation du Barreau.

Juristes autonomes et petits cabinets

Au cours des dernières années, le Barreau a reconnu que la profession doit accorder une attention particulière à nos membres qui pratiquent de façon autonome et en petits cabinets. Ces praticiens forment la majorité des avocats en Ontario, et il est vital, pour réaliser nos objectifs fondamentaux de fournir au public l'accès aux services juridiques et d'améliorer l'équité dans la profession, que les juristes autonomes et les petits cabinets de la province s'épanouissent.

Le Conseil a reçu le rapport de son groupe d'étude sur les juristes autonomes et les petits cabinets en mars 2006. En même temps, le Conseil a établi un groupe de travail formé de deux conseillers élus, de deux représentants de l'Association des bâtonniers de comtés et de districts et de deux représentants de l'Association du Barreau de l'Ontario pour lui présenter des stratégies et des priorités.

Rétention des femmes dans la pratique

Le Barreau a désigné la rétention des femmes dans la pratique privée comme une question importante en 2005, après que des conclusions de recherche ont démontré que les femmes font encore face à des inégalités et à des obstacles dans la profession juridique. Par la suite, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones du Barreau a créé le groupe de travail sur la rétention des femmes dans la pratique en mars 2006 pour examiner les problèmes.

Le Barreau a récemment consulté les avocates de Toronto, d'Ottawa et de Sudbury ainsi que les associés-directeurs et directrices de cabinets et des représentants et représentantes des gouvernements dans le but de déterminer des pratiques exemplaires. Les conclusions de la consultation aideront le Barreau à influencer positivement le changement, les attitudes, les pratiques et les perceptions par ses politiques, ses programmes et ses projets visant à garder les femmes en pratique privée.

La Commission du droit de l'Ontario

Le Conseil a voté, en novembre 2006, pour participer à la création de la nouvelle Commission du droit de l'Ontario. Cette nouvelle commission sera le fruit d'un effort

de collaboration entre les écoles de droit de l'Ontario, la profession juridique et le ministère du Procureur général. Ce sera un instrument important de changement que nous sommes fiers d'appuyer dans le cadre du mandat du Barreau pour maintenir et faire avancer la cause de la justice et la règle de droit et pour protéger l'intérêt public. La participation du Barreau à ce projet comprend la désignation de membres du conseil d'administration de la Commission et du conseil consultatif sur la recherche.

Programme d'inspections de gestion de cabinet

En juin 2006, le Conseil a approuvé un élargissement majeur du programme d'inspection professionnelle pour ajouter une composante de gestion préventive à l'approche corrective actuelle. Le Barreau croit que le programme élargi d'inspection professionnelle aidera à améliorer les pratiques des avocats et le fonctionnement de leurs affaires, et permettra de reconnaître, tôt dans le processus, de nouvelles façons de mieux servir le public.

Le Barreau, comme toujours, se réjouit de continuer à travailler avec nos nombreux partenaires sur les grandes questions d'importance pour la profession et le public.

Je saisis cette occasion pour remercier notre directeur général, Me Malcolm Heins, pour une autre année d'excellent leadership. Je remercie aussi le personnel du Barreau, dont le haut niveau d'engagement et de dévouement à remplir notre mandat a été reconnu lorsque le Barreau a été nommé comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada pour la quatrième année consécutive.

Nous – mes collègues conseillers, le directeur général du Barreau, le personnel et les organisations juridiques qui collaborent avec nous – avons accompli beaucoup durant cette année chargée. J'ai été honoré et privilégié de servir le Barreau de 2003 à 2007, et j'en profite pour les remercier de leur travail acharné et de leurs nombreuses réalisations décrites dans ce document et dans les rapports annuels précédents.

Je suis très fier des grands pas accomplis et j'ai la conviction que nous continuerons d'assurer l'accès à la justice, de protéger le public par une réglementation diligente de la profession et d'appuyer la profession dans ses efforts pour fournir des services de qualité au public. ■

Le trésorier,

Gavin MacKenzie

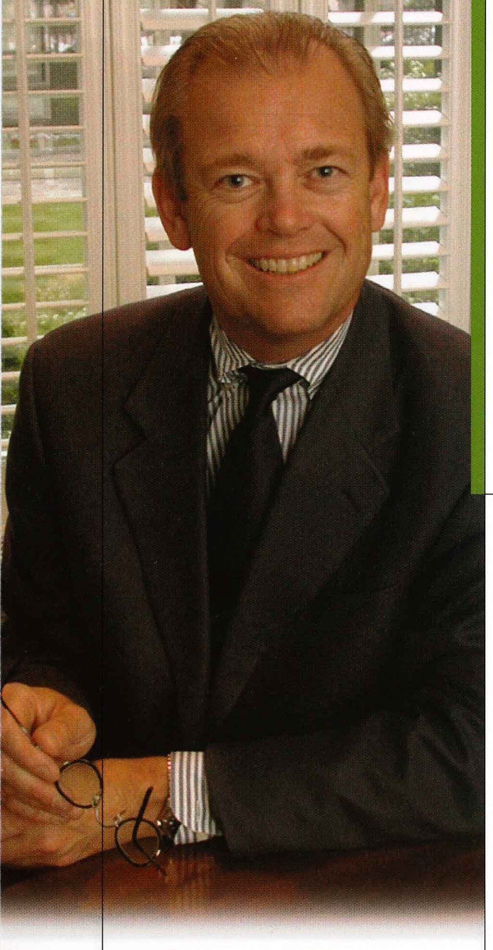
Me Gavin MacKenzie



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Devenir le meilleur organe de réglementation



Le directeur général du Barreau du Haut-Canada,
Me Malcolm Heins

DEPUIS PLUS DE DEUX CENTS ANS, LE BARREAU DU HAUT-CANADA DÉLIVRE DES PERMIS ET RÉGLEMENTE LA PROFESSION JURIDIQUE EN ONTARIO DANS L'INTÉRÊT PUBLIC. LA FONCTION ESSENTIELLE DU BARREAU EST D'ASSURER QUE LES AVOCATS ET AVOCATES SATISFONT À DES NORMES ÉLEVÉES D'APPRENTISSAGE, DE COMPÉTENCE ET DE DÉONTOLOGIE. CETTE DERNIÈRE ANNÉE, NOUS AVONS VU CULMINER PLUSIEURS PROJETS MAJEURS, TOUS CONÇUS POUR AMÉLIORER NOS HABILETÉS À REMPLIR CETTE FONCTION ESSENTIELLE.

Projets de normes d'apprentissage

En 2006, nous avons lancé un nouveau processus d'accès à la profession. Ce nouveau processus comprend un programme d'habiletés et de responsabilité professionnelle de cinq semaines, deux examens d'admission distincts (avocat plaidant et procureur) et un stage de 10 mois. Cette laborieuse entreprise exige la réforme complète de tous les aspects du processus d'admission. La mise en œuvre réussie de ce nouveau processus est au crédit de notre service de perfectionnement professionnel ainsi qu'aux 1 800 avocats bénévoles qui ont fourni leurs commentaires sur sa conception. Comme on peut s'y attendre avec un projet d'envergure, la mise en œuvre a entraîné certaines modifications et des améliorations ont été approuvées en 2007.

La mise en œuvre de ce nouveau Processus d'accès à la profession nous a permis de paver la voie à l'élaboration d'un processus d'admission similaire pour les parajuristes.

Projets de compétence professionnelle

Nous avons présenté le nouveau centre de ressources des membres (CRM) sur notre site Web en 2006 afin de fournir aux avocats un accès facile à une vaste gamme de renseignements et de ressources pour les aider dans leur pratique. Les avocats peuvent se servir du CRM pour s'informer sur la formation permanente et s'y inscrire, sur les cotisations, sur les documents à déposer et sur les assurances. Ils peuvent aussi faire des recherches en bibliothèque, trouver des tonnes de renseignements sur la pratique et même trouver un mentor.

En 2006, nous avons également entamé des négociations avec l'Association des bâtonniers de comtés et de districts et l'Association des avocats de Toronto afin d'intégrer nos services de renseignements juridiques et de

bibliothèques. Ces négociations ont été menées avec succès et en 2007, LibraryCo établira une stratégie et une politique pour fournir aux avocats de l'Ontario un plus grand accès aux services de renseignements juridiques et de bibliothèques existants.

Pour tenir compte de l'engagement continu du Barreau envers l'assurance de la qualité dans la pratique du droit, une nouvelle composante d'inspection de gestion de cabinet a été approuvée en 2006. Conçue comme une approche proactive et préventive pour compléter le programme correctif actuel, ce programme a la possibilité de réduire les plaintes et les réclamations en reconnaissant les problèmes avant qu'ils ne se manifestent.

De concert avec ce projet, le travail préparatoire a servi au lancement du programme d'inspections de gestion de cabinet. Ce programme est conçu pour protéger l'intérêt public en maintenant des normes de pratique tout en assurant que les membres n'aient pas d'obstacles déraisonnables lorsqu'ils reviennent à la pratique privée après une longue absence. Il s'agit d'un programme autodidacte offert en modules.



Projets de déontologie

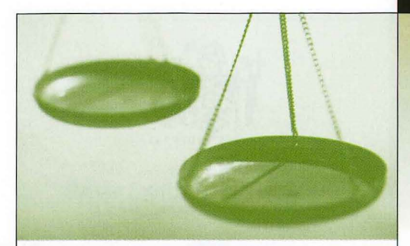
La fraude hypothécaire est un problème qui s'intensifie dans le marché immobilier d'Amérique du Nord. Malheureusement, l'Ontario n'en est pas à l'abri. Pour protéger les consommateurs et aider à lutter contre la fraude, nous avons continué de participer à un groupe de travail, formé en 2004 pour aborder le problème de la fraude hypothécaire. Le groupe comprend des représentants des autorités policières, des établissements créditeurs, des assureurs de titres, des assureurs d'hypothèques, des ministères provinciaux et autres.

Nous avons aussi tenu de longues consultations avec les avocats en droit immobilier dans toute la province en 2006, par le biais de notre groupe de travail sur les questions de droit immobilier, créé en 2005. Les consultations visaient à créer un dialogue et à chercher des commentaires sur les nouvelles directives et règles conçues pour aider à réduire la fraude hypothécaire. Le résultat de ces consultations nous a aidés à formuler de nouvelles directives sur les opérations immobilières résidentielles, ainsi que sur les modifications au *Code de déontologie,* qui ont récemment été adoptées par le Conseil. Les deux sont maintenant disponibles en ligne à notre centre de ressources des membres. Bien sûr, nous continuons à enquêter sur toute activité inappropriée des avocats mettant en cause la fraude hypothécaire et à imposer des sanctions.

Afin d'aider les avocats à se tenir au courant des décisions de discipline de façon régulière, nous avons, en septembre dernier, commencé à présenter les décisions du tribunal dans chaque numéro du *Recueil de jurisprudence de l'Ontario*, accompagnées de renseignements sur la gestion de la pratique.

Support Internet

Nous avons davantage utilisé l'Internet pour promouvoir nos projets de conduite professionnelle et de compétence en 2006. Notre site a continué



d'être le site à consulter pour trouver de l'information et des ressources, et nous avons fait de grands progrès dans l'amélioration de son contenu, de sa transparence ainsi que de son accès.

Par exemple, les décisions du tribunal sont maintenant affichées dès qu'elles sont disponibles. De plus, un calendrier en ligne des audiences mensuelles est affiché et mis à jour fréquemment.

Nos améliorations à la technologie ont porté fruit. Le trafic sur notre site a augmenté – de 8,2 millions de pages vues en 2005 à 9,1 millions en 2006.

Fonctionner de manière ouverte, rapide et efficace

Ces projets sont doublement positifs; en plus d'améliorer nos fonctions relatives à la compétence professionnelle et à la déontologie, ils font connaître nos actions de réglementation et rendent nos renseignements plus accessibles.

Je prends toujours garde à la façon dont nous dépensons les cotisations des membres. La gestion de notre budget de 72M$ pose le défi d'équilibrer la demande croissante de services et de projets avec le besoin d'être économe et efficace. Une augmentation de six pour cent de la cotisation annuelle a été approuvée dans le budget de 2007 en raison des pressions exercées sur nos programmes essentiels de réglementation. Néanmoins, nous fonctionnons encore avec une cotisation de 8,4 pour cent inférieure à celle de 1998, même si l'augmentation cumulative de l'indice des prix à la consommation était de 23 pour cent pour la même période.

L'adoption du projet de loi 14, la *Loi sur l'accès à la justice*, en octobre 2006, a lancé le Barreau sur une toute nouvelle trajectoire de réglementation. Cette loi élargit le mandat du Barreau consistant à réglementer les avocats de l'Ontario pour inclure les personnes qui fournissent des services juridiques. Cela exige que nous développions et mettions en vigueur des normes d'apprentissage, de compétence professionnelle et de déontologie pour tous ceux et celles qui exercent le droit et qui fournissent des services juridiques en Ontario. Nous saurons certainement relever ce défi majeur.

Je veux remercier la direction et le personnel du Barreau pour avoir mené à bien tous ces projets en 2006. Nous avons renforcé notre capacité à faire en sorte que les Ontariens et Ontariennes reçoivent des services juridiques qui continuent de satisfaire à des normes élevées de compétence professionnelle et de déontologie. Félicitations à tous et à toutes!

En 2007, nous aurons un nouveau Conseil élu. De plus, les nouveaux titulaires de permis de parajuriste deviendront membres du Barreau. Leur ajout élargira notre capacité à faciliter l'accès à la justice de tous les résidents et de toutes les résidentes de l'Ontario. ■

Le directeur général,

Me Malcolm Heins

Élaborer des politiques pour mettre en œuvre le mandat du Barreau



POUR S'ASSURER QUE LA PROFESSION JURIDIQUE EST RÉGLEMENTÉE DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC, LE BARREAU ÉLABORE DES POLITIQUES QUI SERVENT SON MANDAT DE LONGUE DATE.

Les politiques du Barreau reflètent en priorité un engagement à réglementer la profession juridique dans l'intérêt public et à faire avancer la règle de droit. Les membres du Conseil d'administration du Barreau, qu'on appelle les conseillers, se réunissent régulièrement pour élaborer et approuver des politiques sur des questions d'intérêt public et juridique. Le personnel met en œuvre les décisions du Conseil en créant et en soutenant les programmes, produits et services du Barreau.

Les questions de politiques et les projets abordés en 2006 par le secrétariat des politiques et du service de relations avec le gouvernement comprennent ce qui suit :

Questions et projets sur les politiques :

- Groupe d'étude sur la gouvernance
- Groupe d'étude sur la composition des tribunaux
- Groupe d'étude sur les enquêtes
- Élaboration de nouvelles règles de pratique et de procédure pour les tribunaux du Barreau
- Préparation des élections des membres du Conseil pour 2007
- Élaboration de règlements administratifs à l'égard du statut « émérite » pour les avocats à la retraite qui fournissent des services pro bono
- Groupe d'étude sur l'indépendance du Barreau et la règle de droit
- Programme de gestion d'inspection de cabinet
- Projets de libre circulation nationale
- Projet d'histoire des juristes autonomes et des petits cabinets

Consultations avec le gouvernement sur :

- des propositions pour combattre la fraude hypothécaire
- les professionnels formés à l'étranger
- l'assurance de titres
- soumission des agents des marques de commerce et de brevets pour s'autoréglementer

Mémoires soumis :

- au Comité permanent de la justice concernant la réglementation des parajuristes
- au Comité permanent des règlements et des projets de loi concernant la *Loi sur l'accès équitable aux professions* (projet de loi 124)
- au Comité permanent de la politique sociale concernant la fraude de titres et la *Loi sur la modernisation des services et la protection du consommateur du ministère des Services gouvernementaux, 2006* (projet de loi 152)
- au Comité permanent des finances et des affaires économiques concernant la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* (projet de loi 65)
- à Commerce international Canada concernant l'Accord de libre-échange entre la Corée et le Canada (pour le comité de la Fédération sur les affaires internationales)
- à l'Organisation mondiale du commerce concernant le commerce de services juridiques dans le cadre des négociations de Doha
- au ministère de la Justice concernant les modifications au *Code criminel* en regard du vol d'identité

Participation :

- au projet de code de déontologie de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
- à la création de la Commission du droit de l'Ontario
- à l'Alliance pour l'aide juridique durable (Alliance for Sustainable Legal Aid (ASLA)
- à la conférence Vers le futur sur la réforme de la justice civile
- à la réforme de justice civile du gouvernement de l'Ontario
- à la création, en collaboration avec l'Osgoode Society et la Fondation du droit de l'Ontario, de la bourse d'histoire juridique Roy McMurtry



Réglementation des parajuristes

Le projet de loi 14, la *Loi sur l'accès à la justice*, a été adopté en 2006 après de larges consultations publiques. La Loi mettra en œuvre le modèle proposé par le Barreau sur la réglementation des parajuristes tel que décrit dans le rapport final du groupe d'études sur les parajuristes remis au Conseil en septembre 2004. La préparation pour cette mise en œuvre a été au centre de l'exercice 2006 et se poursuit.

Certains articles de la Loi sont entrés en vigueur dès son adoption, y compris l'article établissant le Comité permanent sur les parajuristes, qui a été créé et s'est réuni pour la première fois en 2006. Le procureur général a nommé deux conseillers parajuristes et trois autres parajuristes au Comité.



Le Comité permanent des parajuristes a tenu sa réunion inaugurale à Osgoode Hall le 5 décembre 2006. Le comité formé de treize membres compte cinq parajuristes (dont deux ont récemment été nommés conseillers parajuristes), cinq conseillers élus (avocats) et trois conseillers non juristes.

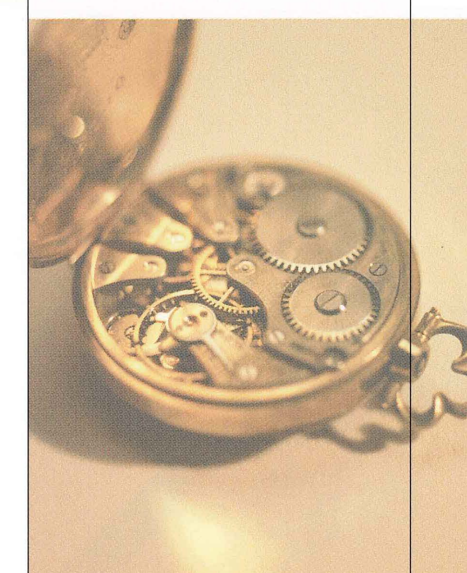
Sur la photo, de gauche à droite : (première rangée) Margaret Louter et Anne Marie Doyle; (deuxième rangée) Stephen Parker, Brian Lawrie et Michelle Haig; (troisième rangée) Abe Feinstein, Thomas Heintzman, le président du comité Paul Dray et le vice-président William Simpson. Absents sur la photo : Andrea Alexander, Marion Boyd, James Caskey et Bonnie Warkentin.

Groupe d'étude sur la gouvernance

Le groupe d'étude sur la gouvernance a entrepris une étude globale de la gouvernance du Barreau en prévoyant des recommandations pour l'améliorer. L'étude a porté sur :

- la planification prioritaire comme planification stratégique
- la structure optimale pour la surveillance des opérations financières et la préparation budgétaire
- la coordination de la gouvernance et du fonctionnement
- la taille et la composition du Conseil
- la fréquence des réunions du Conseil
- la façon dont la suspension d'un membre qui agit à titre de conseiller du Barreau affecte son habileté à continuer de remplir ce rôle

Élaborer des politiques pour mettre en œuvre le mandat du Barreau



Le groupe d'étude sur la gouvernance a aussi fait rapport au Conseil sur des modifications recommandées au règlement administratif visant l'élection du trésorier et sur la création d'une politique de composition de l'ordre du jour du Conseil.

Groupe d'étude sur les enquêtes

Créé pour recommander des améliorations au processus d'enquêtes du Barreau, le groupe d'étude sur les enquêtes a fait son rapport sur son examen du processus en mai 2006.

Groupe d'étude sur l'indépendance du Barreau et la règle de droit

Ce groupe d'étude a présenté son rapport au Conseil en novembre 2006. Les articles produits par le groupe d'étude sur l'indépendance du Barreau et la règle de droit seront publiés sous forme de livre.

Programme d'inspections de gestion de cabinet

Le Barreau a élaboré et mis en œuvre un Programme d'inspections de gestion de cabinet pour examiner les processus de gestion de pratique des avocats et avocates qui ont été assermentés depuis moins de huit ans. Ce programme est de nature proactive et préventive et complétera les programmes de compétence existants qui appuient les juristes.

Le programme améliore l'engagement du Barreau envers l'excellence professionnelle pour tous les membres du Barreau. On prévoit que le programme aura des bénéfices considérables pour les juristes qui font l'objet d'une inspection, pour la profession en général et pour le public que la profession sert.

LET RIGHT PREVAIL
The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada
Inspections de gestion de cabinet

Projets de libre circulation nationale

Le Barreau a continué de travailler sur des projets de libre circulation nationale, y compris la signature de l'accord de libre circulation territoriale en novembre 2006 qui permet aux territoires de participer à des aspects de l'Accord de libre circulation nationale de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Projet d'histoire des juristes autonomes et des petits cabinets

Le comité du patrimoine du Haut-Canada a instigué un projet d'histoire sur les juristes autonomes et les petits cabinets, pour encourager les membres retraités à écrire leurs mémoires. Jusqu'à maintenant, le comité du patrimoine a tenu trois séminaires (à Toronto, à Ottawa et à London) avec des groupes de juristes à la retraite, à la semi-retraite ou bientôt à la

Élaborer des politiques pour mettre en œuvre le mandat du Barreau

retraite. Les participants ont échangé des anecdotes sur leur pratique et ont reçu des conseils pour savoir préserver l'histoire de leur carrière. D'autres séminaires auront lieu ailleurs dans la province.

Comité des tribunaux

Le Comité des tribunaux poursuit l'élaboration de ses *Règles de pratique et de procédure* et son travail pour améliorer la formation des arbitres. Le Comité a aussi terminé le code de déontologie pour les arbitres.

Groupe d'étude sur la composition des tribunaux

Créé pour déterminer quel serait le meilleur modèle de tribunal pour le Barreau, le groupe d'étude sur la composition des tribunaux a entrepris un examen des différents modèles. Le groupe d'étude devrait faire son rapport au Conseil avec ses recommandations au printemps 2007.

Autres activités

Le Barreau célèbre le 175e anniversaire d'Osgoode Hall par toute sorte d'activités et d'événements. Déjà, on a offert une réception pour le vernissage d'une exposition sur les jardins d'Osgoode Hall avec le lieutenant-gouverneur James Bartleman. Les célébrations culmineront par un symposium sur l'histoire juridique au Canada à Osgoode Hall en octobre 2007. ■

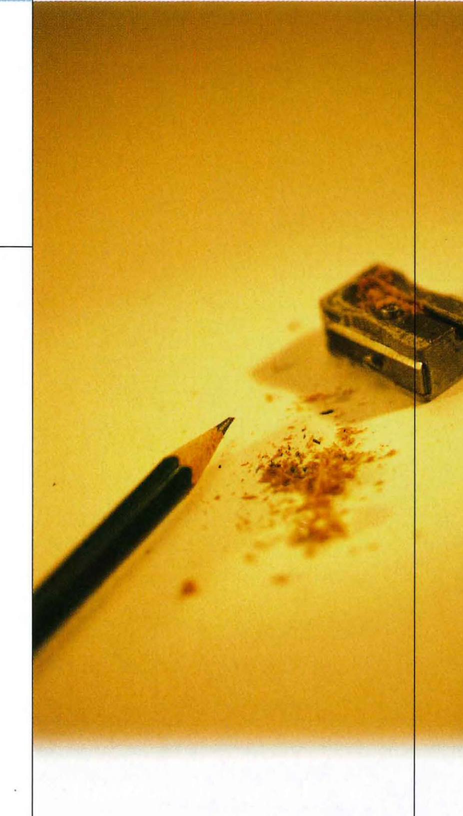


L'honorable James Bartleman, O. Ont, lors de la réception commémorative.

Assurer la compétence des juristes



LA *Loi sur le Barreau* EXIGE DU BARREAU QU'IL VEILLE À CE QUE LA POPULATION ONTARIENNE REÇOIVE DES SERVICES DE JURISTES QUI ADHÈRENT À DES NORMES ÉLEVÉES EN MATIÈRE DE FORMATION, DE COMPÉTENCE ET DE DÉONTOLOGIE.



Le Barreau est engagé envers l'apprentissage continu et travaille à fournir un éventail d'outils et de programmes qui serviront les juristes de l'Ontario durant leur carrière.

Nous avons adopté une approche proactive et préventive de la compétence des juristes – depuis la préparation et l'appui des candidats et candidates au Processus d'accès à la profession jusqu'à l'appui offert aux juristes d'expérience pour les aider à fournir des services et du travail juridiques de qualité.



Le Processus d'accès à la profession

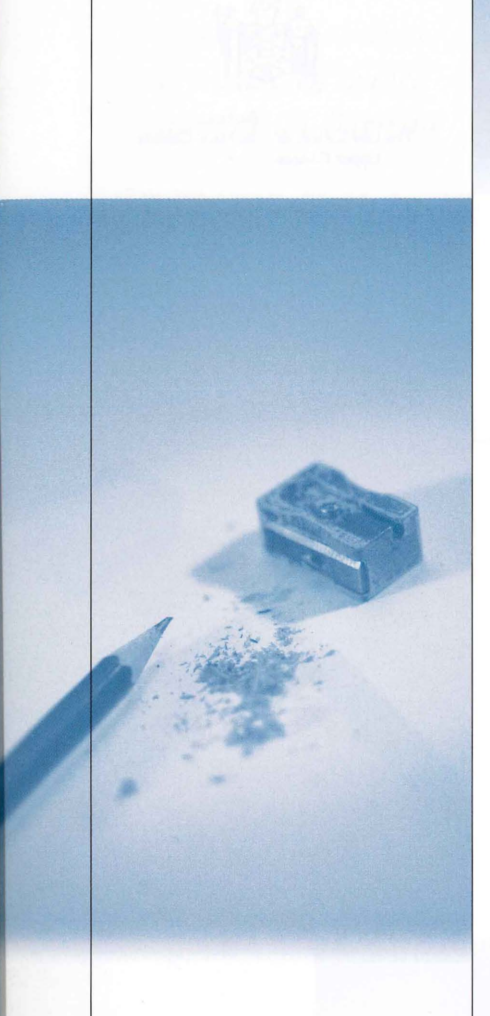
Le Processus d'accès à la profession du Barreau, qui comprend un programme obligatoire de cinq semaines sur les habiletés et la responsabilité professionnelle, deux examens d'admission distincts (avocat-plaidant et procureur) et un stage de dix mois, a été mis en œuvre avec succès en mai 2006.

En 2006, le Barreau a aidé plus de 1 550 candidats et candidates engagés dans diverses composantes du processus.

SERVICES D'AIDE

Les Services d'aide du Barreau offrent une gamme de services et de programmes pour aider les candidats et candidates dans leur apprentissage et dans leur stage.

Grâce à son service d'aide, le Barreau offre des mesures d'adaptation et d'aide aux besoins particuliers des candidats et candidates au Processus d'accès. En 2006, 48 candidats et candidates ont utilisé le service d'aide pour avoir accès à des ordinateurs portables et des logiciels adaptés, pour faire des arrangements d'examens et pour bénéficier d'autres accommodements.



Programme de prêts du Barreau

Le Barreau offre un secours financier par le biais de son programme de prêts aux candidats et candidates au Processus d'accès à la profession qui démontrent un besoin de soutien pour s'acquitter des frais de scolarité et de subsistance durant le processus.

Projets de stage du Barreau

Le Barreau offre un programme de supervision de stage, des ateliers de méthodes de recherche d'emploi et des services de consultation en vue d'aider les étudiantes et les étudiants en droit à se trouver un stage. Les offres de stage sont d'ailleurs affichées sur le site Web du Barreau du Haut-Canada.

En 2006, le Barreau a organisé deux ateliers sur les habiletés de recherche d'emploi en septembre et fait paraître 102 offres de stage sur son site. De plus, 44 étudiantes et étudiants se sont inscrits au programme de mentorat et 38 notices biographiques ont été affichées pour aider les étudiants et étudiantes à trouver un stage.

Assermentations

Les candidats et candidates à l'assermentation au Barreau de l'Ontario doivent réussir le Processus d'accès à la profession du Barreau et démontrer qu'ils et elles possèdent les compétences de base requises pour offrir des services juridiques de façon efficace dans l'intérêt public.

En 2006, le Barreau a admis 1 400 personnes ainsi que des candidats et candidates au transfert au barreau ontarien lors de cérémonies à Osgoode Hall, et en juillet, à Ottawa, à London et à Toronto.

Formation permanente

Afin de respecter son mandat établissant que les avocates et avocats doivent avoir des niveaux élevés de connaissances, de compétences et de conduite professionnelle, le Barreau s'est concentré sur l'équilibre entre les populaires programmes de formation permanente de style conférence, y compris les mini-exposés (série Six-Minute), la série des documents annotés et les sommets annuels, tout en continuant à développer et à promouvoir des séances basées sur le curriculum et les petits groupes d'apprentissage pour combler les besoins des juristes à divers paliers d'expérience.

En 2006, le Barreau a dispensé 71 cours de formation permanente sous divers formats et selon différents modes de prestation afin de faciliter l'accès des juristes aux programmes de perfectionnement.

Il y avait 18 340 personnes inscrites aux programmes de formation permanente en 2006, soit 2 067 participants de plus qu'en 2005.

Enseignement virtuel

Il y a un mouvement continu dans l'utilisation des diverses méthodes d'enseignement proposées par le Barreau depuis ces dernières années. Les inscriptions pour les webémissions sont maintenant le double des inscriptions pour les vidéodiffusions sur le Réseau de formation interactive (RFI). Les webémissions montrent de la formation transmise en direct sur vidéo ou en audio à partir d'un programme de formation permanente sur Internet, y compris des textes téléchargeables et la capacité de poser des questions durant la séance. En 2006, le Barreau a produit 37 webémissions au bénéfice de 2 884 personnes.

Réseau de formation interactive

Grâce au RFI, les programmes de formation permanente sont transmis en direct par vidéoconférence et en temps réel à de multiples centres dans la province. Le Réseau de formation interactive permet aux juristes d'assister aux conférences en direct sans avoir à engager des dépenses de déplacement et à devoir s'absenter du travail. En 2006, il y a eu 1 125 inscriptions aux 28 cours offerts sur le RFI.

Téléséminaires

Les téléséminaires permettent au Barreau d'organiser rapidement des cours de formation permanente sur d'importants sujets d'actualité dans un format qui rend possible l'accès à toutes les avocates et tous les avocats de la province.

Les juristes de la province peuvent participer à une conversation téléphonique à des moments propices, pour écouter une discussion d'experts. N'importe quel nombre de participants peut écouter à partir d'un site enregistré sans frais supplémentaires. Le Barreau a offert 11 téléséminaires en 2006 à 2 502 participants inscrits.

Publications juridiques

Le format des publications juridiques du Barreau, y compris des documents préparés pour les cours de formation permanente, continue de plaire aux juristes de l'Ontario. Plus de 10 000 numéros ont été distribués en 2006.

Transactions électroniques

Le Barreau a continué de faire appel à la technologie en 2006 pour faciliter davantage les inscriptions des membres à la formation permanente, l'achat de produits connexes ou l'accès aux produits. La page de formation permanente *e-Transactions*, le site de commerce sécurisé du Barreau, permet aux membres de s'inscrire en ligne aux cours de formation permanente, d'acheter et de télécharger des outils de formation ainsi que de commander des programmes et de les visionner sur leur ordinateur.

En 2006, la page de formation permanente *e-Transactions* a été visitée à près de 90 500 reprises et le nombre d'opérations en ligne a augmenté de plus 155 pour cent au cours de l'année précédente. On a enregistré plus de 5 850 opérations en ligne, y compris des inscriptions aux programmes en direct, au RFI, aux webémissions, aux téléséminaires, ainsi que des achats de publications de formation permanente.

Assurer la compétence des juristes

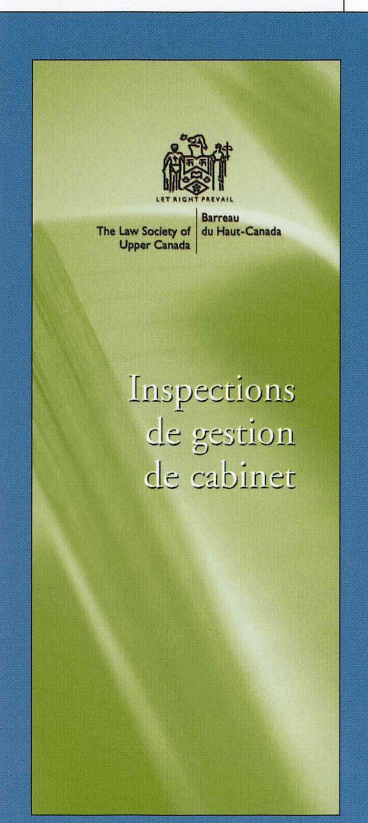
Les 10 cours les plus fréquentés en 2006

- Mini-exposé sur le droit immobilier 2006
- Sommet sur les successions et les fiducies
- Travailler avec les nouvelles règles de la Cour des petites créances
- Conférence extraordinaire 2006 : droit de la famille
- Mini exposé sur le droit de la famille 2006
- Nouveau régime sur la location à usage d'habitation de l'Ontario – La *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* (projet de loi 109)
- Mini-exposé sur les successions
- 14e sommet annuel sur le droit de l'immigration
- Practice Gems : reddition de comptes
- Sommet annuel sur le droit immobilier

Assurer la compétence des juristes

Aide à la gestion de cabinet

Le Barreau développe et livre aux juristes de l'Ontario une vaste gamme de ressources, de programmes et d'outils de haute qualité, pour les aider à acquérir les habiletés nécessaires pour être plus efficaces dans leur pratique. En 2006, plusieurs nouvelles ressources ont été présentées, y compris le programme proactif et préventif d'inspections de gestion de cabinet.



Programme d'inspections de gestion de cabinet

Les inspections de gestion de cabinet, une nouvelle composante du programme d'inspection professionnelle, ont été approuvées par le Conseil du Barreau du Haut-Canada en juin 2006 pour être mises en œuvre au début de 2007.

Les juristes dont l'assermentation date de huit ans maximum et qui exercent à titre privé pourront participer aux nouvelles inspections.

Tenant compte de l'accent que met le Barreau sur l'assurance de qualité dans les services offerts au public, le nouveau programme sera proactif et préventif – conçu pour soutenir les objectifs des membres du Barreau visant l'efficacité et la compétence. Les inspections de gestion de cabinet sont de nature consultative, et chaque étape requiert la participation du membre et de l'inspecteur ou inspectrice.

Le Barreau espère que le nouveau programme sera une excellente ressource pour les avocats et avocates durant leurs années de formation en pratique privée. Il est conçu pour déterminer toute question de gestion de cabinet qui, si négligée, peut avoir un effet adverse sur la qualité des services juridiques offerts au public. Le programme profitera aux juristes qui exercent à titre privé en réduisant les plaintes de la clientèle et les réclamations pour négligence.

On compte mener environ 200 inspections de gestion de cabinet et environ 50 inspections professionnelles en 2007.

Conseils sur la pratique : l'arbre du savoir – The Knowledge Tree

En février 2006, le Barreau a lancé une série de réponses exhaustives en ligne aux questions les plus posées au Barreau sur la gestion de cabinet par les avocats et les avocates. La ressource adaptée aux avocats et avocates comprend des hyperliens utiles aux règles pertinentes du *Code*, des précédents et d'autres ressources et est en voie de devenir le premier endroit où chercher des réponses à vos questions sur la gestion de cabinet. Les avocats ont fait plus de 5 000 visites au site de *Practice Tips: The Knowledge Tree* dans sa première année.

Conseils sur la pratique – Recueil de jurisprudence

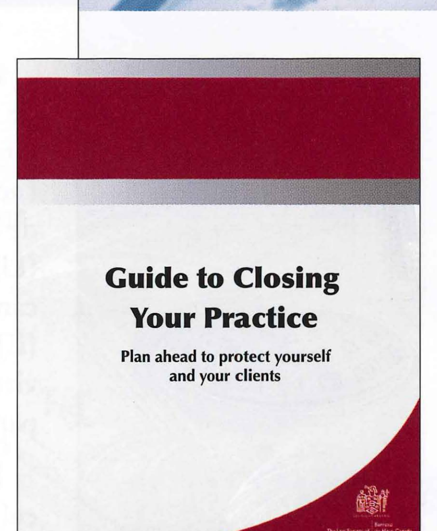
Practice tips

Une autre ressource présentée aux avocats et avocates en 2006 est la section sur les conseils sur la pratique (*Practice Tips*) dans le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario*. Cette section propose des ressources de gestion de cabinet, y compris des articles nouveaux et anciens, des foires aux questions tirées de *Practice Tips: The Knowledge Tree*, des extraits des lignes directrices sur la gestion de cabinet et d'autres documents du Barreau. Le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* représente un outil idéal pour communiquer avec les avocats et avocates en Ontario, et cette nouvelle section fournit au Barreau une excellente occasion de continuer d'intégrer les habiletés de gestion de cabinet dans les cabinets de l'Ontario.

Le Barreau publie aussi les dates importantes et d'autres renseignements pour les avocats dans la section sur les conseils sur la pratique.

Guide pour fermer votre pratique

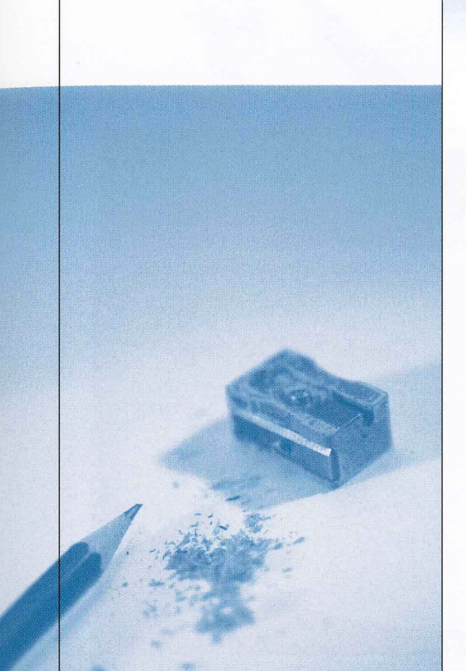
Le Barreau a développé un nouveau guide pour fermer votre pratique (Guide to Closing Your Practice) qui aidera les avocats et avocates dans cette situation. Cette ressource gratuite est offerte soit en ligne soit sur papier. Elle contient des renseignements sur tous les aspects de la fermeture d'un cabinet, y compris le transfert de dossiers actifs ou ouverts, la garde ou la destruction des dossiers clos, le maintien des livres et registres du cabinet, la satisfaction des engagements et des obligations en cours, le traitement de la comptabilité et des exigences bancaires, la bonne façon d'aborder le personnel et les affaires de bureau et de satisfaire à toutes les exigences d'avis de changements de catégorie.



Aide à la gestion de cabinet

En 2006, les avocates et les avocats du Service de perfectionnement professionnel ont répondu à 5 156 demandes de membres et de représentants de membres (surtout de juristes autonomes et de petits cabinets) relatives à l'application du *Code de déontologie* et à diverses questions d'ordre éthique.

Le personnel du Barreau fait le suivi des demandes et s'emploie activement à concevoir une variété de ressources, notamment sous forme d'articles, de foire aux questions, d'ateliers et de conseils sur l'exercice de la profession, dans le but de résoudre les difficultés des membres.



Services de bibliothèque

Alors que les modifications législatives se succèdent à un rythme effréné, l'accès facile et convivial à l'information et aux ressources juridiques est plus important que jamais.

Le Barreau offre trois types de services de bibliothèque : La Grande Bibliothèque; du soutien à l'administration des bibliothèques de comtés et de districts (LibraryCo Inc.); et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan), une bibliothèque virtuelle dont le Barreau est un participant principal.

En 2006, la bibliothèque, en collaboration avec LibraryCo inc. et l'Association des bâtonniers de comtés et de districts, a continué de sonder les avocats et avocates quant aux services nécessaires pour répondre à leurs besoins en Ontario et pour donner du soutien dans la mise en œuvre de systèmes plus facile à utiliser.

Le groupe d'études sur LibraryCo finalise son rapport sur un modèle de prestation de services et de source de renseignements qui soient tous deux de haute qualité. Le rapport, qui est prévu pour diffusion en 2007, présentera aussi des économies dans le système de bibliothèque dans toute la province.

Grande Bibliothèque

En 2006, 57 387 visites ont été effectuées sur le site Internet de la bibliothèque. Le service de demande de référence, que ce soit par voie électronique, au téléphone ou en personne, reste populaire, avec 34 300 demandes l'an dernier.

IIJCan

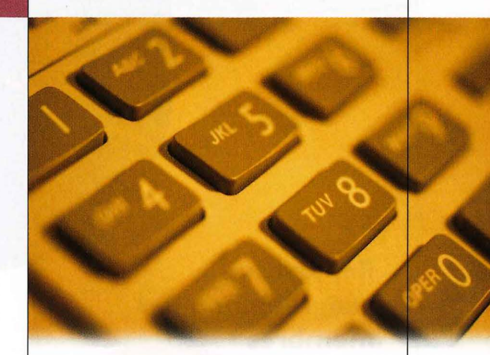
Fondé en collaboration avec les autres organismes canadiens de réglementation du droit par l'entremise de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, l'IIJCan a pour mission de procurer sans frais aux juristes et au public des renseignements juridiques issus de tribunaux, d'administrations publiques et d'autres organismes.

L'IIJCan publie maintenant 13 sur 14 des collections législatives des ressorts canadiens qui sont mises à jour chaque mois. Toutes les versions des lois sont affichées de façon à ce que les modifications soient faciles à trouver. Les décisions des nombreux conseils et tribunaux se trouvent aussi sur le site de l'IIJCan – les plus notables étant celles de la Commission du travail et les décisions sur l'information et la protection de la vie privée.

À la fin de 2006, l'IIJCan avait affiché 388 347 décisions sur son site Web : soit 191 873 en français et 196 474 en anglais. Plus de 46 millions de documents ont été téléchargés par les utilisateurs du site de l'IIJCan en 2006. ■

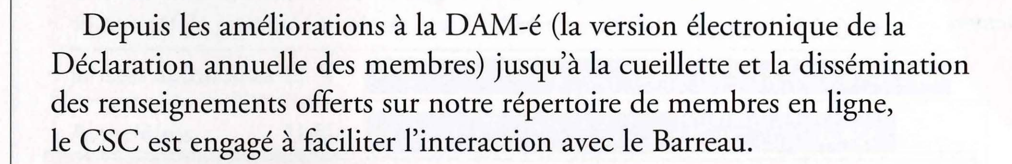
Au service du public et de la profession





Centre de service à la clientèle – *Premier point de service*

Le Centre de service à la clientèle (CSC) s'adapte constamment aux besoins changeants des personnes qu'il sert. Non seulement le personnel du CSC doit demeurer à jour sur les questions touchant la profession, mais il doit fournir des renseignements et des services de la façon que nos membres et le public préfèrent. Le personnel bilingue (français et anglais) de notre Centre de service est toujours disponible et peut aussi aider les personnes qui appellent dans d'autres langues, le cas échéant.



Depuis les améliorations à la DAM-é (la version électronique de la Déclaration annuelle des membres) jusqu'à la cueillette et la dissémination des renseignements offerts sur notre répertoire de membres en ligne, le CSC est engagé à faciliter l'interaction avec le Barreau.

Questions générales

Le nombre total de contacts avec le Barreau en 2006 (à l'exception des visites à notre site Web) a baissé légèrement par rapport à 2005. Cela n'est pas surprenant, considérant que les améliorations faites aux pages Web du Centre des ressources des membres du Barreau (MRC) et à notre répertoire des membres en ligne, entraînent un plus grand flot de renseignements que jamais sur Internet.

Mode de communication	2004	2005	2006
Téléphone	322 539	316 908	293 520
Poste /Courriel/Télécopieur	141 722	152 543	145 715
Dépôt par Internet	14 661	17 972	22 403
En personne	9 774	6 466	6 384
Total	**488 696**	**493 888**	**468 022**

En 2006 Assistance-avocats a reçu 50 000 appels.

39 %
19 619 appels sur la ligne de secours sans frais

61 %
30 792 appels sur la ligne 1-900

Assistance-avocats

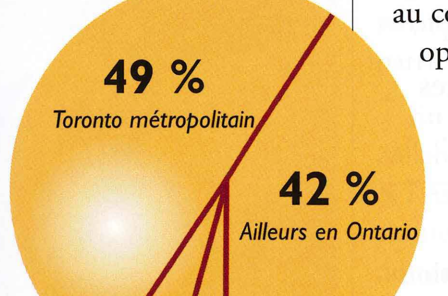
En offrant un plus grand accès aux services juridiques en Ontario, le service Assistance-avocats appuie le mandat du Barreau de gouverner dans l'intérêt public. Plus de 50 000 membres du public ont appelé ce service en 2006.

Services aux membres

À la fin de décembre 2006, le Barreau comptait plus de 38 000 membres, soit environ 1 000 membres de plus qu'en 2005. Il y a eu un plus grand nombre de modifications aux renseignements de la base de données et de rajustements de cotisation que l'an passé, et le nombre de demandes diverses et de visites au comptoir du Barreau à Osgoode est demeuré relativement stable. Les opérations à grand volume comprennent :

- 7 083 rajustements à la cotisation et remboursements
- 25 179 modifications aux renseignements de la base de données
- 14 291 demandes diverses
- 6 059 visites

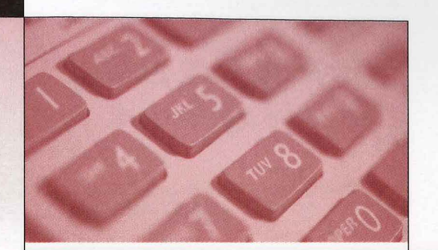
Répartition géographique des membres



Autres provinces = 5 %

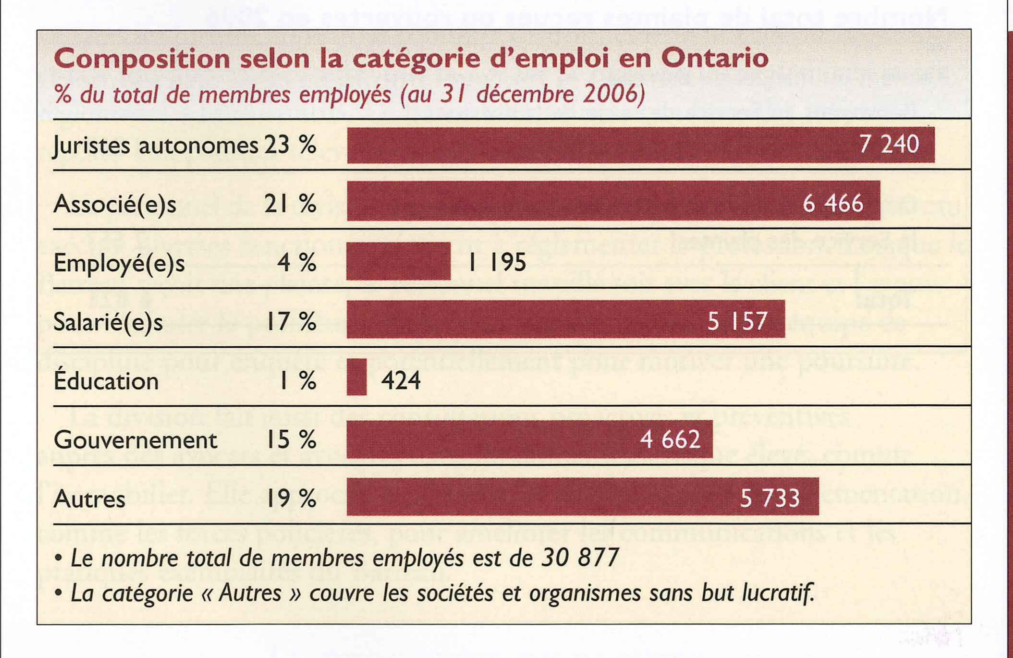
Extérieur du Canada = 4 %

Composition selon le groupe d'âge et le sexe		2004	2005	2006
Moins de 30 ans	Hommes	944	964	977
	Femmes	1 306	1 339	1 344
30-39	Hommes	5 312	5 206	5 216
	Femmes	4 970	5 197	5 382
40-49	Hommes	6 110	6 107	6 016
	Femmes	3 903	4 039	4 162
50-65	Hommes	8 204	8 616	8 941
	Femmes	2 141	2 433	2 722
Plus de 65 ans	Hommes	2 666	2 777	2 971
	Femmes	145	160	176
Total	**Hommes**	**23 236**	**23 670**	**24 121**
	Femmes	**12 465**	**13 168**	**13 786**
TOTAL		**35 701**	**36 838**	**37 907**



Taille du cabinet	Nombre de cabinets	Nombre de d'avocat(e)s dans ces cabinets
1 avocat(e)	6 294	6 294
2-10 avocat(e)s	1 829	6 117
11-25 avocat(e)s	141	2 202
26-50 avocat(e)s	30	996
51+ avocat(e)s	31	4 449
Total en pratique privée :	**8 325**	**20 058**

La distribution des membres par domaine d'emploi est restée presque identique à l'an passé. Les juristes autonomes forment encore la plus grosse proportion des avocats et avocates qui exercent le droit, soit 23 pour cent du nombre total des membres employés.



Normes administratives

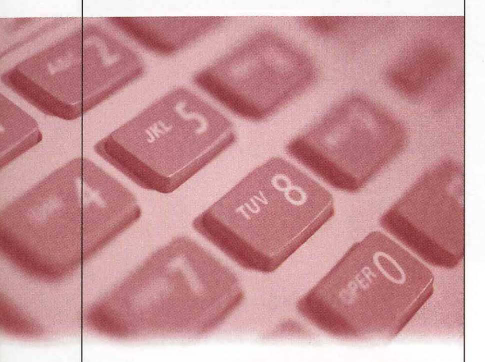
En plus de se charger de l'élaboration, de la distribution et de la collecte des déclarations annuelles des membres (DAM), ce service gère une variété de processus liés aux règlements administratifs, y compris les retraites, les démissions et les sociétés professionnelles. En 2006, ce service a également commencé à préparer le nouveau programme de recyclage en pratique privée (PRPP) pour janvier 2007.

En 2006, le Barreau a reçu un total de 36 502 DAM, dont 61 pour cent ont été déposées électroniquement, par rapport à 51 pour cent en 2005. Le dépôt électronique est non seulement plus pratique pour les membres et pour le Barreau, mais il réduit les frais de traitement et de poste ainsi que l'impact sur l'environnement.

Transactions liées aux règlements administratifs traitées par le service des normes administratives

Retraites	111
Démissions	133
Sociétés professionnelles	1 258
Conseillers(ères) juridiques étrangers(ères)	98
Réadmission	12
Règle 6.07 – L'exercice illégal de la profession	1
Affiliations avec des non-membres	16
Cabinets multidisciplinaires	2
Agrément de spécialistes	849
Exercice occasionnel	3
Transfert de candidat(e)s	32
Libre circulation	68

Au service du public et de la profession



Service des plaintes

Ce service est le premier point de contact pour quiconque veut faire une plainte contre un avocat ou une avocate en Ontario. Le personnel ouvre les dossiers, inscrit les plaintes et en accuse réception aux plaignants. Il met également la correspondance associée aux plaintes existantes dans les dossiers appropriés.

Le personnel du service des plaintes répond aux plaintes qui ne relèvent pas du mandat du Barreau. Le cas échéant, le personnel de ce service renvoie les plaignants et plaignantes vers d'autres ressources. De plus, il tente de résoudre certains types de plaintes en provenance des établissements financiers et d'autres plaintes de nature moins grave. Le reste des plaintes qui peuvent relever du Barreau sont envoyées au Service de saisie des plaintes de la division de la Réglementation professionnelle.

En 2006, 63 pour cent des plaintes (4 268) ont été envoyées au Service de saisie des plaintes. ■

Nombre total de plaintes reçues ou rouvertes en 2006

Relevant du mandat du Barreau	
Renvoyées au Service de saisie de la division de la Réglementation professionnelle	4 268
Dépassant le mandat du Barreau ou fermées par le Service des plaintes	2 553
Total	**6 821**

Réglementer dans l'intérêt du public



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

DANS SON MANDAT VISANT L'INTÉRÊT PUBLIC, LE BARREAU A POUR RESPONSABILITÉ PRINCIPALE, EN TANT QU'ORGANE DE RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION JURIDIQUE EN ONTARIO, DE PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET LES CONSOMMATRICES.

Cela signifie protéger les consommateurs de services juridiques contre les juristes qui ont été malhonnêtes, qui n'ont pas assuré des services de qualité acceptable ou qui ont fait preuve de manquement professionnel. Il est essentiel, pour mener ce rôle, de disposer d'un processus de plaintes transparent et accessible et adapté aux besoins.

Tous les juristes doivent se conduire conformément au *Code de déontologie* et aux lois applicables telles que la *Loi sur le Barreau*, ses règlements et ses règlements administratifs. Le Barreau encadre la conduite des juristes et répond aux plaintes relevant de son mandat.

Le personnel de la division de la Réglementation professionnelle du Barreau exécute diverses fonctions qui visent à réglementer la profession. Lorsque le Barreau reçoit une plainte, le personnel travaille soit avec le client et l'avocat pour résoudre le problème, ou la plainte est envoyée à notre équipe de discipline pour enquête et potentiellement pour motiver une poursuite.

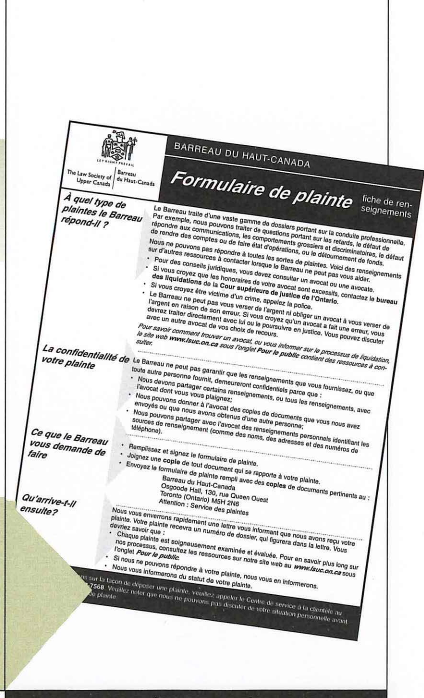
La division fait aussi des consultations proactives et préventives auprès des avocats et avocates dans les domaines à risque élevé, comme l'immobilier. Elle approche également les autres organes de réglementation, comme les forces policières, pour améliorer les communications et les pratiques exemplaires du Barreau.

LE PROCESSUS DE PLAINTE – de la réception d'une plainte à la fermeture d'un dossier

Services des plaintes

Une fois que le Centre de service à la clientèle a reçu une plainte écrite contre un avocat ou une avocate et qu'il a été déterminé que la plainte relève du mandat du Barreau, elle est transférée au Service de saisie des plaintes de la division de la Réglementation professionnelle.

L'année dernière, nous avons amélioré notre formulaire de plaintes, nos dépliants et nos renseignements sur le Web : en offrant de meilleurs renseignements sur nos processus, nous aidons le public à comprendre ce que nous faisons et comment mieux traiter ses plaintes.


LET RIGHT PREVAIL

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

BARREAU DU HAUT-CANADA

Formulaire de plainte fiche de renseignements

À quel type de plaintes le Barreau répond-il ?

Le Barreau traite d'une vaste gamme de dossiers portant sur la conduite professionnelle. Par exemple, nous pouvons traiter de questions portant sur les retards, le défaut de répondre aux communications, les comportements grossiers et discriminatoires, le défaut de rendre des comptes ou de faire état d'opérations, ou le détournement de fonds.

Nous ne pouvons pas répondre à toutes les sortes de plaintes. Voici des renseignements sur d'autres ressources à contacter lorsque le Barreau ne peut pas vous aider.

- Pour des conseils juridiques, vous devez consulter un avocat ou une avocate.
- Si vous croyez que les honoraires de votre avocat sont excessifs, contactez le **bureau des liquidations** de la **Cour supérieure de justice de l'Ontario.**
- Si vous croyez être victime d'un crime, appelez la police.
- Le Barreau ne peut pas vous verser de l'argent ni obliger un avocat à vous verser de l'argent en raison de son erreur. Si vous croyez qu'un avocat a fait une erreur, vous devrez traiter directement avec lui ou le poursuivre en justice. Vous pouvez discuter avec un autre avocat de vos choix de recours.

Pour savoir comment trouver un avocat, ou vous informer sur le processus de liquidation, le site web ***www.lsuc.on.ca*** *sous l'onglet* ***Pour le public*** *contient des ressources à consulter.*

La confidentialité de votre plainte

Le Barreau ne peut pas garantir que les renseignements que vous fournissez, ou que toute autre personne fournit, demeureront confidentiels parce que :

- Nous devons partager certains renseignements, ou tous les renseignements, avec l'avocat dont vous vous plaignez;
- Nous pouvons donner à l'avocat des copies de documents que vous nous avez envoyés ou que nous avons obtenus d'une autre personne;
- Nous pouvons partager avec l'avocat des renseignements personnels identifiant les sources de renseignement (comme des noms, des adresses et des numéros de téléphone).

Ce que le Barreau vous demande de faire

- Remplissez et signez le formulaire de plainte.
- Joignez une **copie** de tout document qui se rapporte à votre plainte.
- Envoyez le formulaire de plainte rempli avec des **copies** de documents pertinents au :

Barreau du Haut-Canada
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6
Attention : Service des plaintes

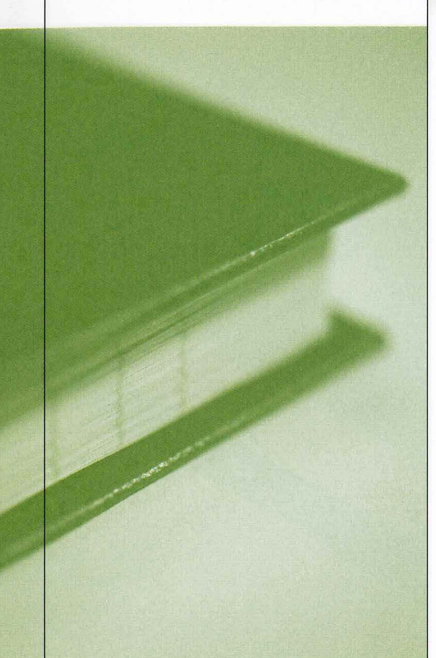
Qu'arrive-t-il ensuite?

Nous vous enverrons rapidement une lettre vous informant que nous avons reçu votre plainte. Votre plainte recevra un numéro de dossier, qui figurera dans la lettre. Vous devriez savoir que :

- Chaque plainte est soigneusement examinée et évaluée. Pour en savoir plus long sur nos processus, consultez les ressources sur notre site web au ***www.lsuc.on.ca*** sous l'onglet ***Pour le public.***
- Si nous ne pouvons répondre à votre plainte, nous vous en informerons.
- Nous vous informerons du statut de votre plainte.

…s sur la façon de déposer une plainte, veuillez appeler le Centre de service à la clientèle au …7568 Veuillez noter que nous ne pouvons pas discuter de votre situation personnelle avant …de plainte

Réglementer dans l'intérêt du public



Saisie des plaintes – gestion des cas

Le rôle de ce service est de déterminer toute question de réglementation révélée par une plainte, de s'assurer que le plaignant a fourni la documentation nécessaire pour soutenir ses allégations d'inconduite et d'envoyer ensuite le cas au service approprié. De plus, la Saisie des plaintes remplit une importante fonction de gestion des cas pour déterminer la meilleure approche à suivre par les parties intéressées et pour les diriger vers les secteurs les plus pertinents du Barreau.

Nouvelles plaintes reçues par le Barreau en 2006

Reçues par le BHC (Centre de service à la clientèle)	**6 821**
• Dépassant le mandat du BHC ou fermées par le Service des plaintes	2 553
• Reçues par la Saisie des plaintes	4 268
Fermées / résolues	2 120
Transférées par la Saisie des plaintes :	
• À la résolution des plaintes	1 701
• Aux enquêtes	749
• À d'autres services	19
Cas traités au stade de la résolution des plaintes	
• Plaintes fermées	1 546
• Plaintes transférées	93
Cas traités au stade des enquêtes	
• Plaintes fermées	490
• Plaintes transférées ***(la plupart à la Discipline)***	189

Plaintes reçues par domaine d'exercice

Domaine	***%***
Droit administratif et immigration	4,37 %
Contentieux civil	21,28 %
Société / commercial / affaires	4,34 %
Droit pénal	7,72 %
Successions / testaments	6,10 %
Matrimonial / famille	21,94 %
Autre	12,68 %
Droit immobilier	21,50 %
Inconduite étudiante	0,07 %

Le personnel de la Saisie des plaintes étudiant les dossiers, davantage de dossiers peuvent être résolus plus tôt que par le passé. L'unité de résolution rapide travaille de près avec le plaignant et l'avocat pour résoudre des cas lorsque possible. À la fin de l'exercice, 2 120 nouvelles plaintes reçues au Barreau en 2006 ont été traitées au stade de la saisie des plaintes, souvent par voie de résolution, à la satisfaction du plaignant et de l'avocat. On compte généralement deux mois après le dépôt de la plainte pour régler les dossiers.

Résolution des plaintes

Le Service de résolution des plaintes a comme mandat d'enquêter et de résoudre les plaintes qui pourraient impliquer des infractions mineures au *Code de déontologie*, et d'obtenir l'autorisation d'entamer au besoin des procédures disciplinaires.

Le Service de résolution des plaintes traite le plus grand volume de plaintes. Environ 40 pour cent des plaintes reçues par la division de la Réglementation professionnelle ont été dirigées à la résolution des plaintes en 2006.

Enquêtes

Les enquêtes portent principalement sur les allégations d'inconduite, d'incompétence, d'exercice illégal ou d'autre tort qui pourraient mener à des sanctions disciplinaires si la preuve est établie. Les enquêtes sont autorisées en vertu de l'article 49.3 de la *Loi*.

Enquêtes en 2006

Conflits	2,59 %
Finance	15,95 %
Finance – détournement	10,97 %
Finance – combines immobilières / hypothécaires	11,96 %
Gouvernance – autre	7,48 %
Gouvernance – EI	4,79 %
Intégrité – autre	15,85 %
Intégrité – courtoisie	3,29 %
Intégrité – tromperie	6,78 %
Autres problèmes	1,40 %
Autres problèmes de service	9,37 %
Service – manquement à communiquer	4,39 %
Service – manquement à servir la clientèle	5,18 %

Nature des plaintes en 2006

Conflits	4,02 %
Finances	0,04 %
Gouvernance	2,82 %
Intégrité – Autre	8,83 %
Intégrité – Tromperie	6,65 %
Intégrité – Courtoisie	9,39 %
Autres problèmes	0,15 %
Problèmes de service – Autre	13,49 %
Service – retrait / abandon	2,74 %
Service – manquement à suivre les instructions	11,80 %
Service – manquement à communiquer	16,72 %
Service – manquement à servir la clientèle	23,34 %

Exercice illégal en 2006

Nouveaux dossiers –	86
Dossiers clos	104
• Allégations injustifiées	49 %
• Abandons	37 %
• Poursuites	14 %

En 2006, près de 18 pour cent (749) des 4 268 plaintes reçues par la division de Réglementation professionnelle du Barreau ont été transférées au service des enquêtes, qui compte des avocats et avocates, des enquêteurs et enquêtrices et des vérificateurs et vérificatrices.

À l'issue de l'enquête, la directrice de la Réglementation professionnelle peut envoyer la plainte au Comité d'autorisation des instances (CAI), la clore ou la résoudre. Le CAI est formé de conseillers et de conseillères du Barreau nommés par le Conseil pour décider si une affaire doit être poursuivie. Le CAI peut aussi autoriser la clôture d'un dossier ou ordonner son règlement.

Sanctions disciplinaires, 2006
Dossiers de conduite et de capacité

Avertissements	8
Réprimandes	21
Suspensions	49
Autorisations de démissionner	14
Radiations	18
Dossiers rejetés	3
Dossier retiré	0
Autres*	7
Suspensions provisoires	2
Total :	**122**

**Manquement professionnel ou incapacité, mais sanction limitée à une amende ou à des conditions.*

Discipline

Les avocats et avocates du Service de discipline représentent le Barreau devant les comités d'audition et d'appel, et devant les tribunaux lorsque des décisions des comités font l'objet d'un appel. Le Service fournit des avis sur les processus d'enquête et de résolution, dont plusieurs sont résolus ou fermés sans action disciplinaire formelle. Il est chargé de la poursuite de divers dossiers dont ceux qui concernent la conduite des avocats, le non-respect des normes, la capacité et la compétence ainsi que les demandes d'admission au Barreau et les demandes de réadmission et de réintégration.

Dans le cadre de ces responsabilités de poursuivant, les conseillers juridiques offrent des conseils au personnel d'enquête et à la directrice. Une fois la poursuite autorisée, ils conduisent l'instance, y compris les processus de préparation à l'audience et l'audience elle-même.

Les avocats disciplinaires s'occupent aussi de répondre aux questions urgentes de réglementation qui exigent une requête de suspension provisoire lorsque la protection du public est directement en jeu. Dans ces cas, ils doivent préparer rapidement des dossiers parfois complexes qui pourront être présentés au comité d'appel pour une décision. Avec l'avènement du comité d'appel en 1999, la charge de travail du Service de discipline a englobé de nombreux appels des décisions du comité d'audition.

Membres / Plaintes dans le processus de discipline – survol de 2006

Période	Nombre de membres dans le processus de discipline	Nombre de plaintes dans le processus de discipline
Janvier 2006	196	643
Décembre 2006	235	676

Processus d'auditions sommaires

Le Barreau est engagé à répondre rapidement aux plaintes. Dans certains cas, la capacité du Barreau de ce faire est entravée en raison du manquement d'un avocat à collaborer dans une enquête du Barreau. En vertu de la *Loi sur le Barreau* et du *Code de déontologie*, les avocats doivent collaborer avec le Barreau en tant qu'organe de réglementation. Les règles de pratique et de procédure ont été modifiées en juin 2005 pour que les avocats qui ne répondent pas ou qui ne collaborent pas avec le Barreau ou qui ne maintiennent pas les registres financiers tels que requis par les règlements administratifs, puissent être poursuivis selon un processus d'auditions sommaires mis en œuvre en 2006.

L'introduction de ces auditions sommaires a amélioré l'habilité du Barreau à répondre aux plaintes rapidement et à obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer le risque posé au public dans toute situation. Jusqu'à maintenant, on impose des suspensions lors de l'audition sommaire, où l'avocat a continué de ne pas collaborer ou de produire les livres et registres requis.

Les conditions de suspension vont de 25 jours à quatre mois, le plus souvent un mois, et certaines suspensions continuent jusqu'au respect des conditions. On impose d'ordinaire des dépens, variant de 500 $ à 10 000 $.

Examen des plaintes

Par suite de la clôture d'un dossier par le personnel de la division de Réglementation professionnelle, si la plaignante ou le plaignant est encore mécontent des résultats, la ou le commissaire au règlement des plaintes peut se pencher, au besoin, sur le dossier.

La *Loi sur le Barreau* (article 49.14) a créé le Bureau du commissaire au règlement des plaintes. Lorsqu'un plaignant le demande, le commissaire peut donner un avis indépendant et impartial sur l'enquête du Barreau et sur la décision de ce dernier de clore le dossier.

Après son examen de la décision du Barreau, le commissaire peut, en vertu des règlements administratifs, choisir ensuite entre deux options : trouver l'examen du Barreau raisonnable et souscrire à la décision de clore le dossier, ou renvoyer le dossier avec une recommandation de le réexaminer.

Le commissaire au règlement des plaintes actuel est l'ancien ombudsman de l'Ontario, Clare Lewis, qui a été nommé pour un mandat de deux ans en avril 2005. Le rôle de M. Lewis est aussi d'offrir des mécanismes alternatifs de résolution de conflits aux membres du public et de la profession qui font l'objet de plaintes.

Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Le programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement est une autre façon de résoudre des plaintes. Le programme vient en aide à celles et à ceux qui ont fait l'objet de discrimination ou de harcèlement par une ou un juriste.

Bien que le Barreau subventionne le programme, ce dernier fonctionne de façon indépendante. Ses services sont offerts sans frais à la population de l'Ontario, au personnel de cabinets juridiques, à la population étudiante et aux juristes. Les conseils entièrement confidentiels portent sur les diverses options offertes selon les circonstances et visent à résoudre les conflits, lorsque la situation s'y prête.

En 2006, 156 personnes ont contacté le programme pour de nouvelles plaintes.

Suivi et application des mesures disciplinaires

Le Service du suivi et de l'application des mesures disciplinaires se charge de l'exécution des ordonnances du Comité d'audition et des engagements pris par les avocates et les avocats. Parmi ses activités, il exécute les ordonnances du Comité d'audition, fait le suivi des engagements donnés à l'issue d'un dossier par d'autres services de la division de la Réglementation professionnelle, veille à ce que les membres faillis se conforment au règlement administratif approprié, procède à l'exécution de décisions et d'hypothèques obtenues par le Fonds d'indemnisation ou accordées en sa faveur.

Suivi et application des mesures disciplinaires 2006

Ordonnances disciplinaires, ordonnances proposées et gels ou cosignatures de fiducie	216
Faillites	86
Engagements	923
Restitutions ou autres ordonnances du tribunal	31

Tribunaux

Une fois que le Comité d'autorisation des instances a déterminé qu'une question doit aller en poursuite, une requête relative à la conduite est signifiée au membre. Le bureau du tribunal, qui est indépendant de la partie du Barreau responsable des poursuites, peut entamer le processus.

Le personnel du bureau du tribunal gère les comités d'audition et d'appel du Barreau et fournit des services d'appui aux conseillères et conseillers lorsqu'ils agissent comme arbitres. Les comités d'audition et d'appel sont composés de conseillers élus au Barreau – des juristes et des non-juristes qui sont chargés de déterminer les dispositions à prendre dans les dossiers.

Le personnel du bureau des tribunaux met à l'horaire les auditions et les appels, fait le suivi des dossiers, agit comme greffier dans les auditions et les appels, rédige les ordonnances des comités d'audition et d'appel, coordonne la production de motifs et prépare les motifs des comités pour la publication.

Pour assurer que le public et la profession comprennent bien la fonction de réglementation du Barreau, les motifs de décision donnés par les comités d'audition et d'appel, tant à l'oral qu'à l'écrit, sont maintenant publiés sur Quick Law et l'IIJCan.

À l'issue de l'audition, le bureau des tribunaux émet une ordonnance qu'il signifie aux parties concernées. Ces dernières ont droit d'interjeter appel auprès du Comité d'appel du Barreau dans un délai de

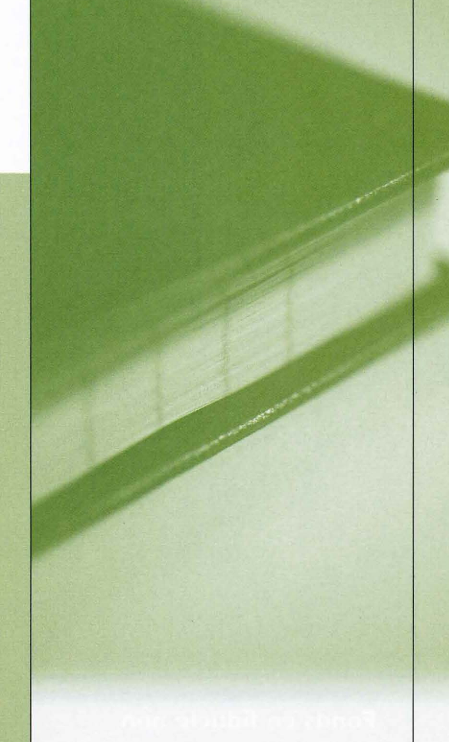
Bureau des tribunaux, 2006

Nombre de dossiers ouverts	160
Nombre total de dossiers fermés (dossiers ouverts en 2006 ou avant)	138
Nombre total de dossiers entendus par le Comité d'audition (peut comprendre des dossiers entendus à plus d'une occasion en 2006)	235
Nombre total de membres devant le Comité d'audition	125
Nombre total de dossiers entendus par le Comité d'appel (peut comprendre des dossiers entendus à plus d'une occasion en 2006)	6
Nombre total de membres devant le Comité d'appel	6

Réglementer dans l'intérêt du public

Au 31 décembre 2006, le Service du suivi et de l'application des mesures disciplinaires avait 216 ordonnances disciplinaires, ordonnances proposées et gels ou cosignatures de fiducie; 86 faillites; 923 engagements et 31 restitutions ou autres ordonnances du tribunal.

En 2006, le Service du suivi et de l'application des mesures disciplinaires a fait des efforts considérables pour recouvrer les dépens pour les fonds qu'on devait au Barreau, en recueillant 106 750 $ en dépens comme restitution pour des jugements rendus en faveur du Barreau et 74 600,98 $ en restitution au Fonds d'indemnisation de la clientèle.



30 jours à compter de la date où est signifiée l'ordonnance du Comité d'audition. Dans certaines circonstances, les parties peuvent avoir droit d'appel auprès de la Cour divisionnaire.

Pour un meilleur tribunal : Augmenter la transparence du processus suivi dans notre tribunal

Une des façons qu'a le Barreau d'améliorer la transparence et son imputabilité au public est d'assurer que les auditions de compétence et de capacité seront ouvertes au public dans tous les cas.

Pour améliorer la transparence du processus du tribunal du Barreau, les horaires d'audition de chaque mois sont affichés sur le site Web du Barreau et les sommaires des décisions du comité d'audition sont également affichés dès que l'ordonnance est signifiée aux parties.

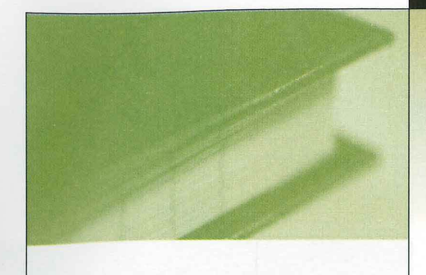
La charge de travail du bureau des tribunaux a augmenté considérablement en 2006. Le nombre de dossiers que le Comité d'audition a entendus a augmenté de 74 pour cent depuis 2005 (de 135 dossiers à 235).

Outre son travail pour améliorer la transparence et l'imputabilité, le bureau des tribunaux a mis en œuvre de nouveaux procédés cette année qui ont amélioré ces processus.

Nouveau processus de mise au calendrier

Au début du troisième trimestre, on a mis au point un nouveau processus de mise au calendrier pour permettre au tribunal de gestion des audiences de planifier 82 pour cent plus d'audiences au cours des deux derniers trimestres que dans la même période en 2005 (de 67 audiences à 122). Les affaires sont maintenant mises au calendrier selon la durée estimée par les parties.

Une des conséquences de ce nouveau processus, c'est la diminution marquée des audiences annulées et des jours d'audiences. On peut planifier chaque journée d'une semaine chargée. En 2006, 22 pour cent des audiences prévues ont été annulées, comparé à 34 pour cent en 2005 (74 audiences comparé à 52); 13 pour cent des jours d'audiences ont été annulés comparé à 44 pour cent en 2005 (64 jours d'audiences comparé à 26).



En plus de ses activités de réglementation, le Barreau fournit aussi le Fonds d'indemnisation de la clientèle et fournit des services de fiduciaires pour aider les avocats et les clients.

Services de fiduciaires

La *Loi sur le Barreau* (article 49.47) autorise le Barreau à détenir en fiducie un cabinet d'avocat lorsque celui-ci abandonne sa pratique, a été radié ou a autrement cessé d'exercer. Les services de fiduciaires aident à remplir le mandat du Barreau, qui vise à protéger le public, en prenant possession d'un cabinet, au besoin, puis en avisant les clients des problèmes et en répondant à leurs questions concernant les affaires en cours ou leurs dossiers et documents.

Le Service fournit aussi des renseignements et de l'aide aux avocates et aux avocats qui ferment leur cabinet. Neuf tutelles ont été obtenues en vertu de la *Loi sur le Barreau* en 2006, et le Service a obtenu les tutelles par des accords négociés avec des membres dans six autres affaires.

En 2006, les services de fiduciaires ont recueilli et recouvré 1 290 024 $ en dépens et en recouvrements ordonnés par la Cour, dont une grande partie a été versée au Fonds d'indemnisation de la clientèle.

Fonds en fiducie non réclamés

Demandes reçues	351
Approbations	253
Refus	96
En suspens	28
Total des sommes reçues en 2006	157 617 $

Fonds en fiducie non réclamés

En vertu de l'article 59.6 de la *Loi sur le Barreau*, le Barreau a mis sur pied un programme qui permet aux juristes de remettre au Barreau des fonds en fiducie non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau.

Fonds d'indemnisation de la clientèle

Le Fonds d'indemnisation de la clientèle est une mesure de protection des consommateurs que le Barreau offre au public depuis longtemps. Ce Fonds vient en aide aux clients qui ont subi une perte financière en raison de la malhonnêteté d'une avocate ou d'un avocat. Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte financière ou de biens.

Fonds d'indemnisation de la clientèle en 2006

Nouvelles réclamations / demandes reçues	**133**
Valeur des nouvelles réclamations avec application de limites	**4 353 820 $**
Montant total des indemnisations versées (dans le cadre de 177 réclamations)	**4 000 846 $**

Au cours des 50 dernières années, le Fonds d'indemnisation a versé des millions de dollars aux clients lésés. Le Fonds peut rembourser les personnes jusqu'à 100 000 $, conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnités. Indemnisées en partie ou en entier par le Fonds, des pertes typiques peuvent comprendre le détournement de fonds d'une succession, de fonds en fiducie détenus pour la clôture d'une transaction immobilière, de fonds qui proviennent d'un règlement à l'amiable ou d'une poursuite pour lésions corporelles.

Fraude hypothécaire : Un problème qui se répand

À titre d'organe de réglementation pour la profession juridique en Ontario, le Barreau est fermement engagé à utiliser ses pouvoirs pour lutter contre la fraude hypothécaire commise par les avocats, aussi connue sous le nom de fraude immobilière. Le Barreau enquête sur les avocats qui sont soupçonnés d'opérations frauduleuses et prennent des mesures disciplinaires où il existe des preuves indiquant que l'avocat ou l'avocate a participé à de telles opérations.

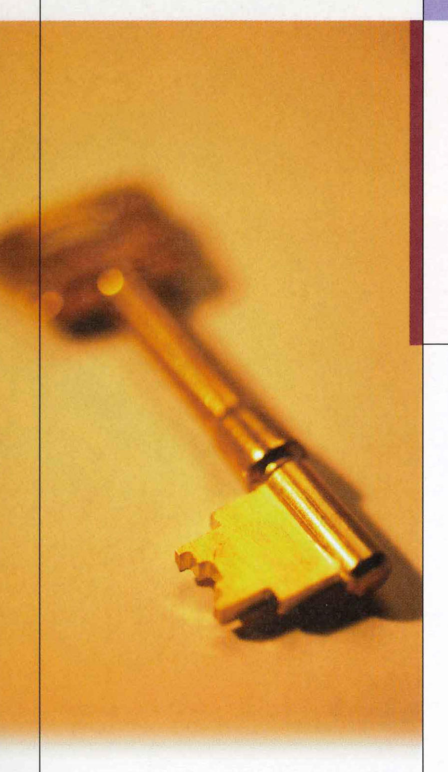
De plus, le Barreau a entrepris des projets majeurs pour sensibiliser les avocats et avocates sur cette activité criminelle qui se répand et pour la prévenir dès le début. Le Barreau a rejoint les avocats et avocates :

- en tenant des consultations avec des praticiens en droit immobilier dans la province en avril et en mai 2006; en discutant avec des praticiens de la province de fraude hypothécaire et de problèmes connexes.
- en formant un groupe de travail sur les questions de droit immobilier pour traiter des divers problèmes que l'on rencontre dans la pratique immobilière. Le groupe de travail comprend des membres du Conseil du Barreau et des représentants de la section de biens immobiliers de l'Association du Barreau de l'Ontario, de l'Association des bâtonniers de comtés et de districts de l'Ontario et de l'Association des avocats en droit immobilier de l'Ontario.
- en continuant de créer des relations avec les corps policiers et d'autres régulateurs, puisque la fraude hypothécaire met généralement en cause plusieurs organismes, régulateurs et établissements. Les questions portent notamment sur les mandats de perquisition dans un bureau d'avocat et sur la fraude hypothécaire.
- en offrant de l'éducation sur la question par le biais des programmes de formation permanente du Barreau, ses publications et ses sites Web. ■



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Promouvoir l'équité et la diversité



L'ENGAGEMENT DU BARREAU À PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA JUSTICE REPRÉSENTE UN STADE CRUCIAL DANS SON PLAN POUR DEVENIR LE MEILLEUR ORGANE DE RÉGLEMENTATION POSSIBLE. CET ENGAGEMENT COMPREND LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DANS LA PROFESSION JURIDIQUE ET AU SEIN DU BARREAU.

À cette fin, le Barreau travaille étroitement avec les diverses communautés de l'Ontario, la profession juridique et des organisations qui encouragent l'accès à la justice et l'égalité. Nous consultons et collaborons avec elles pour reconnaître les besoins de la communauté et y répondre, ainsi que pour assurer que nos programmes et nos projets encouragent l'accès à la profession juridique et à la justice pour les diverses communautés de l'Ontario.

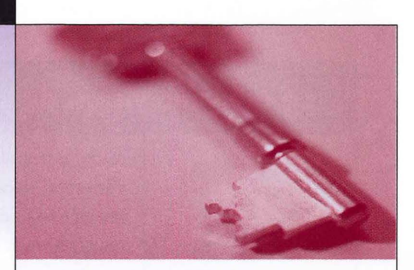
Guidé par le *Rapport du bicentenaire sur l'équité au sein de la profession juridique et recommandations*, le Barreau élabore des programmes, des projets et des ressources qui améliorent l'accès à la justice et promeuvent l'égalité en Ontario.

Promouvoir l'équité et la diversité par le biais de groupes de travail

Le Comité sur l'équité et les affaires autochtones est un comité permanent du Conseil composé de membres élus et nommés. Ce comité élabore, pour l'approbation du Conseil, des politiques pour promouvoir l'équité et la diversité dans la profession juridique, ainsi que dans les affaires reliées aux peuples autochtones et à la communauté francophone. Le Comité consulte des organisations et des groupes, comme le groupe consultatif en matière d'équité, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et le groupe consultatif autochtone Rotiio> taties pour élaborer ses politiques et ses programmes.

En 2006, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones du Barreau a travaillé avec des groupes de travail et de consultations pour élaborer des projets en matière d'équité et de diversité. Les groupes suivants ont été actifs dans l'élaboration des politiques, programmes et initiatives :

- **Groupe consultatif en matière d'équité**
- **Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés**
- **Groupe de travail sur les Autochtones**
- **Groupe de travail sur la rétention des femmes dans la pratique privée**
- **Groupe de travail sur l'antisémitisme et le respect des croyances et convictions spirituelles**
- **Groupe de travail sur les services juridiques en français**



Le Groupe consultatif en matière d'équité est composé de juristes et d'organisations juridiques experts en égalité et en diversité. Ce groupe aide le Comité sur l'équité et les affaires autochtones à élaborer des modèles de politiques pour promouvoir l'équité et la diversité dans la profession juridique en identifiant les questions pertinentes, en conseillant le Comité à leur égard et en lui faisant part de commentaires sur la planification et l'élaboration de politiques et de pratiques reliées à l'équité dans la profession et au Barreau.

En 2006, le Groupe consultatif en matière d'équité a contribué à une étude auprès des étudiants et étudiantes cherchant des postes de stagiaires, ainsi qu'à l'élaboration d'une politique modèle sur la maternité et les congés parentaux pour les cabinets, à la création de ressources en ligne pour les juristes et les étudiants et étudiantes ayant un handicap, à la production de ressources sur la responsabilité des avocats et avocates d'informer leur clientèle de leur droit à l'emploi du français, et à l'élaboration de programmes d'éducation publique et d'initiatives proposées pour aider les femmes dans la profession.

Le Groupe de travail pour promouvoir l'accès aux juristes handicapés a continué de travailler sur la mise en œuvre des recommandations du rapport intitulé *Vers une intégration complète des étudiants et des étudiantes et des juristes handicapés dans la profession juridique,* adopté par le Conseil en décembre 2005. Ces recommandations comprennent l'élaboration d'un centre de ressources en ligne pour les personnes handicapées avec un guide pour les employeurs sur le recrutement et l'embauche de juristes ayant un handicap, des conseils de terminologie et de communications et des renseignements sur le financement et les ressources offertes aux juristes et étudiants et étudiantes ayant un handicap. Le guide contient également des renseignements pratiques sur le devoir d'accommodement et les obligations légales des employeurs.

Le Groupe de travail sur les Autochtones a élaboré une stratégie de communication en 2006 pour travailler avec la communauté autochtone et a fait un sondage pour recueillir des renseignements sur les membres autochtones qui pratiquent ou qui ne pratiquent pas en Ontario. Les résultats du sondage, colligés à l'automne 2006, serviront de fondation pour entreprendre une sérieuse consultation à l'échelle de la province auprès des avocats autochtones en 2007.

Le Groupe de travail sur la rétention des femmes dans la pratique privée considère que des ressources peuvent être élaborées pour retenir les femmes dans la pratique privée. Même si le nombre de femmes assermentées dans la province a augmenté au cours des cinq dernières années, les femmes continuent de quitter la profession en nombres disproportionnés. En 2006, ce groupe de travail a mené une recherche qualitative qui inspirera le développement et la mise en œuvre de ses recommandations.

Le Groupe de travail sur l'antisémitisme et le respect des croyances et convictions spirituelles a porté son attention sur l'élaboration de stratégies pour lutter contre le racisme et d'autres formes de haine et de discrimination. Il a aussi organisé un atelier pour la profession juridique et la communauté à l'occasion du Jour commémoratif de l'Holocauste.

Le nouveau visage de la profession juridique – 2002-2006

	% de la population générale, selon les données du recensement de 2001	% du total des étudiants et étudiantes du CFP en 2002	% du total des étudiants et étudiantes du CFP en 2003	% du total des étudiants et étudiantes du CFP en 2004	% du total des étudiants et étudiantes du CFP en 2005	**% du total des étudiants et étudiantes du PAP en 2006**
Femmes *	51,2 %	53 %	53 %	55,1 %	54 %	**55,8 %**
Communautés racialisées **	19 %	16,5 %	18,8 %	21,5 %	15 %	**19 %**
Francophones **	4,3 %	5,4 %	5,8 %	6,6 %	5 %	**4,3 %**
Autochtones **	1,6 %	1,7 %	1,4 %	1,9 %	1,5 %	**1,5 %**

** Selon les demandes des étudiants et étudiantes inscrits au CFP de 2002 à 2006. Le nombre d'inscrits en 2006 est de 1 439.*

*** Pourcentages obtenus des demandes pour le CFP de 2002 à 2006, dans lesquels les demandeurs se sont volontairement identifiés.*

Le Groupe de travail sur les services juridiques en français s'est concentré sur l'élaboration de stratégies pour mieux faire connaître aux juristes leurs responsabilités d'informer leur clientèle, au besoin, de leur droit de recevoir des services juridiques en français. Ce groupe de travail a travaillé avec des organisations juridiques francophones pour produire un rapport intitulé *Informer les clients et les clientes de leur droit à l'emploi du français dans un contexte judiciaire et quasi judiciaire – les responsabilités des avocats et des avocates.*

Aider les stagiaires

Le Barreau a mené plus de 50 entrevues individuelles avec des étudiants et étudiantes qui cherchaient des stages ou qui s'étaient retirés de la recherche de stage. Les objectifs de la consultation étaient :

- d'arriver à comprendre pourquoi certains étudiants et étudiantes en droit ne peuvent pas trouver un stage;
- de faire rapport sur l'expérience spécifique des étudiants et étudiantes des communautés francophones, autochtones et des communautés visant l'égalité et d'étudiants et étudiantes d'âge mûr et d'autres qui ont leur certification du Comité national sur les équivalences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, lorsqu'ils et elles cherchent des stages;
- d'identifier – à la lumière des résultats de la recherche – des solutions possibles et faire des recommandations sur la manière dont on peut réduire ou éliminer les obstacles.

Le Groupe de surveillance des violations des droits de la personne

Le Groupe de surveillance des violations des droits de la personne (le Groupe de surveillance) est formé de membres du Conseil du Barreau du Haut-Canada nommés pour surveiller les violations des droits de la personne faites aux membres de la profession juridique et de la magistrature à la suite d'une décharge de leurs tâches professionnelles légitimes.

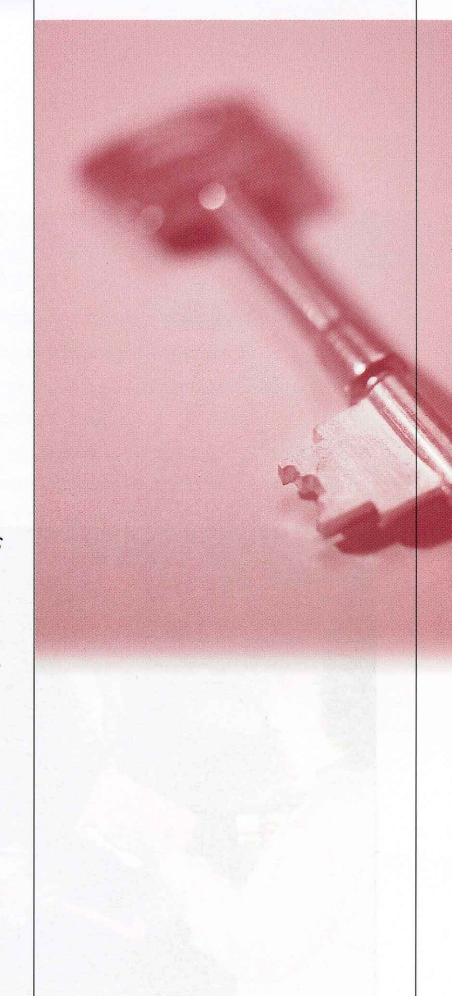
Promouvoir l'équité et la diversité

Le Barreau, sur recommandation du Groupe de surveillance, est intervenu dans plus de dix affaires en écrivant des lettres à des autorités étrangères sur des allégations de violations des droits de la personne qui visaient des avocats ou des membres de la magistrature après la décharge de leurs tâches professionnelles légitimes. Le Barreau a aussi écrit des lettres à des barreaux locaux pour les informer de ses actions et pour demander leur collaboration.

Politiques modèles

Le Barreau continue de promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession juridique en élaborant des ressources pour la profession. En 2006, nous avons inauguré notre Centre de ressources en ligne en matière d'équité et de diversité, qui contient ses pratiques exemplaires et politiques modèles pour guider les avocats et avocates dans la promotion de l'égalité et de la diversité dans tous les domaines de leur pratique. Ces politiques modèles sur des questions d'équité sont mises à la disposition de la profession pour encourager ses membres à respecter et à accepter les personnes de divers groupes, comme ceux qui sont protégés par le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et le *Code de déontologie* du Barreau du Haut-Canada.

Nous avons également adopté notre politique modèle, *Congés et avantages sociaux de maternité et parentaux pour le personnel juridique professionnel et les associés participant au capital* afin d'assurer que les cabinets comprennent leur obligation légale de fournir des congés de maternité et de parent à leur personnel.



Promouvoir la diversité dans la gouvernance de la profession

Le Barreau a étudié le processus électoral des membres du Conseil et a interviewé environ 20 d'entre eux pour identifier les facteurs qui peuvent influencer leur succès lors des élections. Des séances d'information sur les élections des membres du Conseil de 2007 ont été offertes pour encourager une diversité de membres à se présenter aux élections du Conseil.

Programmes de perfectionnement professionnel en équité et en diversité

Le Barreau continue de promouvoir l'équité et une plus grande diversité par ses programmes adaptés de perfectionnement professionnel et son calendrier d'allocutions pour les juristes et le personnel. Ces allocutions sont livrées

Statistiques sur l'assermentation – 2000-2006

Année	Nombre total	Femmes	% du total	Hommes	% du total
2000	1 074	537	50 %	537	50 %
2001	1 047	539	51 %	508	49 %
2002	2 381*	1 246	52 %	1 135	48 %
2003	1 262	678	54 %	584	46 %
2004	1 307	690	53 %	617	47 %
2005	1 064	607	57 %	457	43 %
2006	**1 128**	**592**	**53 %**	**536**	**47 %**

** En conséquence des changements au Cours de formation professionnelle, il y a eu deux grands changements en 2002.*

Promouvoir l'équité et la diversité

dans les organisations juridiques de diverses régions en Ontario. En 2006, le Barreau a désigné et livré des programmes de perfectionnement professionnel en équité et en diversité à plus de 400 juristes dans des organisations juridiques, au gouvernement et dans des cabinets.

Programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

En 2006, le programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement a continué d'offrir des services, en français et en anglais, aux membres du public et de la profession juridique. La conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement et ses substituts offrent des conseils confidentiels à ceux et celles qui croient avoir été victimes de harcèlement et de discrimination de la part d'un avocat ou d'une avocate. En 2006, 156 personnes ont porté de nouveaux dossiers à l'attention du programme. Leurs plaintes étaient fondées sur les motifs de distinction illicite suivants, en ordre décroissant : sexe, handicap, race, âge, origine ethnique, lieu d'origine, état civil, orientation sexuelle, religion et ascendance.



Série d'éducation juridique publique du Barreau : promouvoir les droits et les besoins des communautés qui visent l'égalité

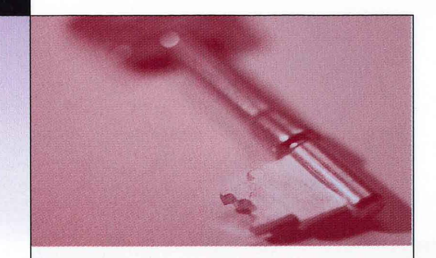
En juin 2006, lors d'un événement visant à célébrer la Journée nationale des Autochtones, le juge Harry S. LaForme – le premier homme autochtone à être nommé à la Cour d'appel – a fait un discours touchant sur les injustices historiques vécues par les peuples autochtones au Canada. « La Journée nationale des Autochtones est une occasion de mesurer ce qui a été accompli à ce qui reste à faire dans la lutte continuelle contre toutes les formes de racisme, de marginalisation et d'injustice sociale, a-t-il dit. Il est temps d'apprendre l'histoire et de partager la connaissance du passé et du présent. C'est le temps pour les peuples autochtones du Canada de prendre la place qui leur revient. »

Collaborer avec les communautés

La collaboration avec les groupes de défense des droits, avec les organismes communautaires et avec les associations juridiques a toujours été un incontournable dans nos initiatives en matière d'équité. Nous croyons qu'en travaillant avec nos intervenants, nous pouvons accomplir davantage pour promouvoir l'équité et la diversité dans la profession que si nous travaillons seuls.

Notre Groupe consultatif en matière d'équité et nos groupes de travail sur l'équité identifient et fournissent des conseils et des commentaires sur les questions d'égalité et comprennent une représentation de la Société des plaideurs, de l'ARCH Disability Law Centre, de l'Association des avocats canado-arabes, de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, de l'Association canadienne des avocats noirs, de l'Hispanic Ontario Lawyers Association, des services juridiques Nishnawbe-Aski, du groupe consultatif autochtone Rotiio> taties, de la clinique juridique sud asiatique de l'Ontario et de la Women's Law Association of Ontario.

Les membres de la profession et du public continuent de venir à nos activités d'éducation publique en grand nombre. Ces activités encouragent l'échange de renseignements et d'idées sur des questions juridiques portant sur les droits et les besoins des Autochtones, des francophones et d'autres communautés qui visent l'égalité. Nos activités de 2006 continuent d'attirer un maximum d'auditoires.



Nous célébrons les jours et les mois d'importance durant l'année, comme la Journée du patrimoine africain en février, la semaine de la fierté gaie en juin et la Journée Louis Riel en novembre. Le Barreau a commémoré ces occasions par des forums d'éducation juridique publique. Nous mettons toujours les discussions de groupe ainsi que les allocutions des conférenciers et conférencières à la disposition du public par le biais de nos webémissions archivées. Nous avons offert huit événements en 2006.

Nous avons aussi continué en 2006 à allonger notre liste de collaborateurs, qui comprennent notamment :

- Les services juridiques autochtones de Toronto
- l'Association des avocats cànado-arabes
- La section de droit autochtone de l'Association du Barreau de l'Ontario
- Le ARCH Disability Law Centre
- l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario
- l'Association for Native Development and the Performing and Visual Arts
- B'nai Brith Canada
- l'Association canadienne des avocats noirs
- la ville de Toronto
- le ministère de la Justice
- le comité d'analyse juridique féministe de l'ABO
- la Hispanic Ontario Lawyers Association
- le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, Université d'Ottawa
- l'Indigenous Bar Association
- les facultés de droit
- le Métis National Council
- la Métis Nation of Ontario
- le ministère du Procureur général
- les services juridiques Nishnawbe-Aski
- le comité des langues officielles de l'ABO
- l'Association des sourds de l'Ontario
- Pro Bono Law Ontario
- le groupe consultatif autochtone Rotiio> taties
- la section sur l'identité et l'orientation sexuelles de l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO)
- la clinique juridique sud asiatique de l'Ontario
- le Fonds pour l'avenir des femmes
- Women's Law Association of Ontario

Sensibilisation des étudiants et étudiantes et mentorat

Au centre des efforts de sensibilisation du Barreau auprès des étudiants et étudiantes se trouve le programme de mentorat en diversité et équité, qui promeut le droit comme choix de carrière et fournit une aide en jumelant des mentors – des avocates et avocats d'expérience – avec de nouveaux juristes, des étudiants et étudiantes du Barreau, des écoles de droit, des universités et des écoles secondaires.

En 2006, 165 membres du Barreau se sont portés volontaires pour faire du mentorat, et 35 relations de mentorat se sont créées entre des juristes et étudiants. Le programme est offert dans toute l'Ontario et comprend le Grand Toronto, Ottawa, Windsor, Kitchener, Waterloo, Barrie, Brampton, Oakville, London et Hamilton.

Symposium sur les carrières pour les étudiants autochtones

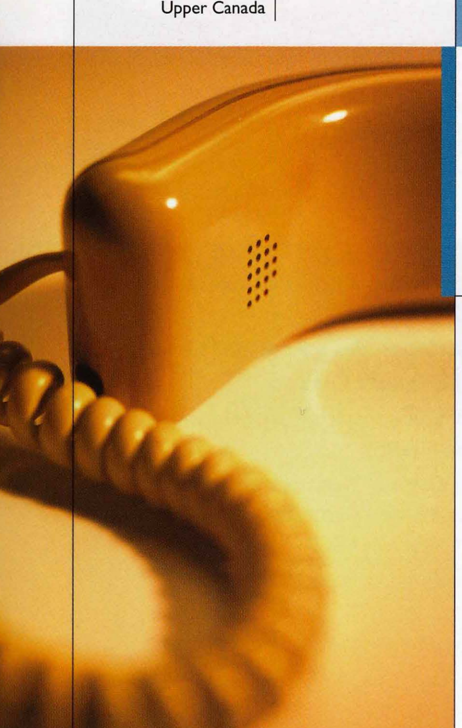
En 2006, le Barreau a organisé son troisième symposium sur les carrières pour les étudiants et étudiantes autochtones, en donnant aux Autochtones fréquentant des écoles de droit de l'Ontario la chance de rencontrer des membres et leaders autochtones de la profession juridique en Ontario.

Par ces initiatives, le Barreau fait de solides progrès pour assurer que la profession juridique reflète les communautés qu'il sert. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts en ce sens en 2007. ■



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Communiquer avec nos principaux auditoires



L'AMÉLIORATION DE NOS MODES DE COMMUNICATIONS AFIN DE JOINDRE LE PLUS DIRECTEMENT POSSIBLE LE PUBLIC ET LES MEMBRES DE LA PROFESSION JURIDIQUE DEMEURE L'UNE DES GRANDES PRIORITÉS DU BARREAU.

En tant qu'organe de réglementation ayant pour mandat de protéger le public, nous comprenons combien il est important pour tous nos intervenants de comprendre notre rôle, les services que nous offrons ainsi que notre mode de gouvernance.

La technologie de l'Internet en constante évolution nous a permis de continuer à fournir des renseignements d'actualité et généraux ainsi que des services importants aux membres de la profession et au public d'une manière rapide, utile et pertinente. En 2006, nous avons fait d'importants progrès en vue d'améliorer le contenu de notre site Web et de le rendre plus accessible.

Toutefois, conscients de la nécessité de recourir à différentes méthodes pour communiquer avec nos principaux auditoires, nous avons continué à suivre une stratégie multifacette faisant appel à diverses méthodes économiques et efficaces combinant les relations médiatiques, la technologie de l'Internet et les publications.

Gestion des relations médiatiques

Le Barreau accorde une grande importance à l'établissement de relations avec les médias, qui sont une importante source d'information tant pour les membres du public que pour la profession juridique.

En 2006, notre service des communications a saisi les occasions qui se présentaient dans les médias pour rendre notre organisation et nos processus de réglementation plus transparents et accessibles et faire valoir les principaux enjeux juridiques ainsi que leurs répercussions sur les juristes et le public.

Grâce à nos relations plus étendues avec divers médias, nous avons pu transmettre de l'information importante à nos auditoires de façon opportune et économique. Le Barreau a fait l'objet de 366 mentions dans les médias au cours de la dernière année et reçu 460 demandes de la part des médias et journalistes, dont 32 demandes d'entrevues. Voici les cinq principaux sujets faisant l'objet des demandes de renseignements :

- mesures disciplinaires à l'endroit de juristes

- réglementation des parajuristes / projet de loi 14
- fraude hypothécaire
- catégorie de membre
- programmes de formation permanente

De plus, en 2006, le Barreau :

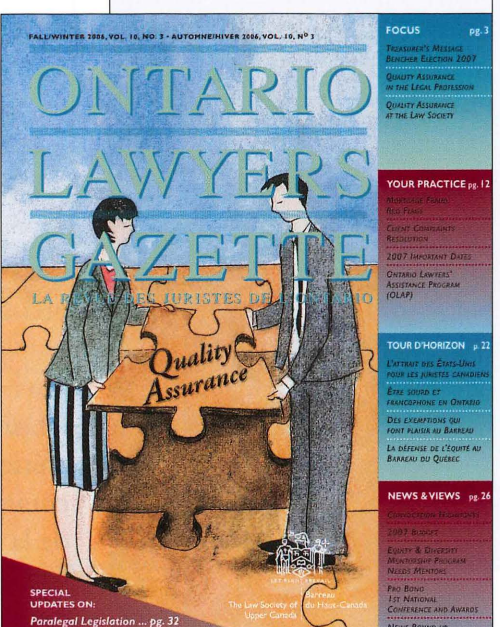
- a distribué 96 communiqués de presse et avis aux médias (79 en anglais, 17 en français) sur des sujets d'importance pour le public et la profession;
- a distribué 45 communiqués concernant les décisions du tribunal. Des médias de partout dans la province suivent de façon régulière l'issue de ces audiences;
- a obtenu une couverture médiatique accrue en ce qui a trait aux cérémonies d'assermentation, aux questions de fraude hypothécaire et à la réglementation des parajuristes.

Nous entendons utiliser notre présence accrue dans les médias afin d'atteindre les buts fixés par le Barreau en 2007 et ultérieurement. Pour ce faire, nous nous employons à élaborer une stratégie médiatique exhaustive qui permettra de faire valoir efficacement les efforts déployés par le Barreau pour devenir le meilleur organe de réglementation des services juridiques au Canada grâce à une communication active avec le public, les membres et d'autres auditoires importants.

Publications

La *Revue des juristes de l'Ontario*, la publication vedette du Barreau, continue de proposer des ressources utiles et des articles de fond sur des enjeux importants pour la profession, particulièrement en ce qui a trait à la fraude hypothécaire et à l'assurance de la qualité. Elle a aussi publié des articles sur les questions d'équité, le processus de résolution des plaintes et la lutte contre le blanchiment d'argent.

Maintenant publiée deux fois par année, cette revue en couleur constitue une importante source d'information pour les membres de la profession et continue d'être accueillie favorablement. Distribuée à près de 38 000 membres et parties intéressées, elle est aussi disponible en ligne.



Le service des communications du Barreau produit et distribue aussi un certain nombre de dépliants informatifs et pratiques sur la façon dont nous pouvons répondre aux questions et préoccupations du public.

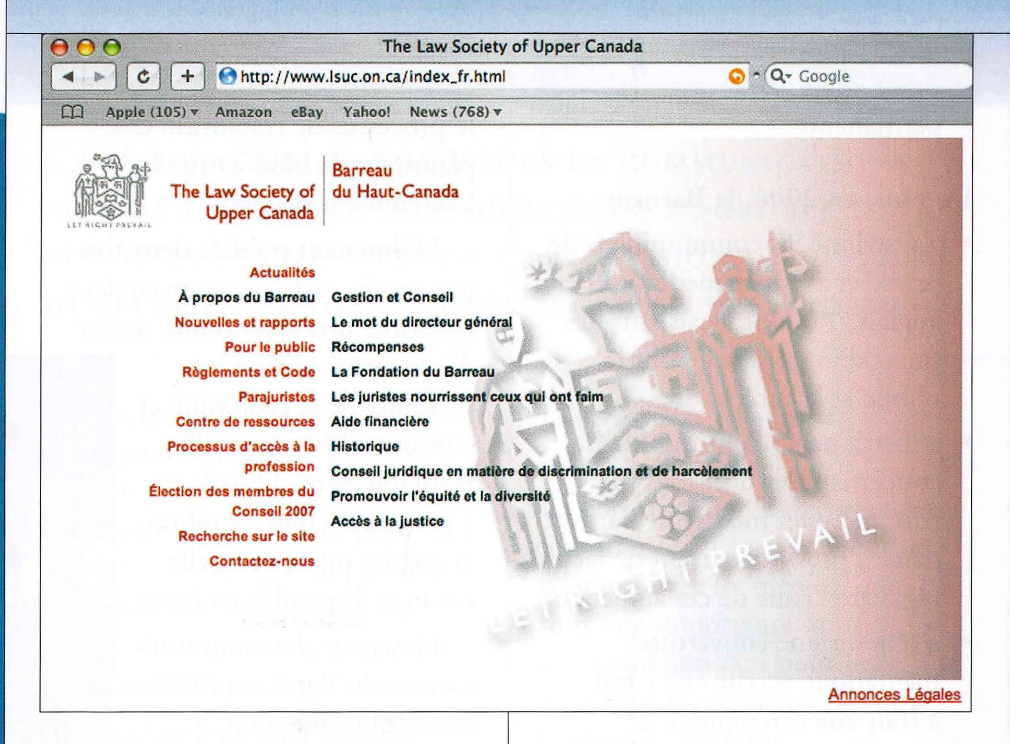
L'année dernière, nous avons distribué au total 27 475 dépliants dans la province. Les dépliants *Vous cherchez un avocat? Assistance-avocats* et *Le Fonds d'indemnisation de la clientèle : Comment ça marche* ont entre autres étés publiés en chinois, espagnol, farsi, tamoul, anglais et français. Le dépliant *Ce que le Barreau peut faire pour vous* a été publié en chinois, espagnol, farsi et tamoul. En outre, les versions anglaise et française de *Enrayer la discrimination et le harcèlement dans la profession juridique* et *Porter plainte contre un(e) avocat(e)* ont été envoyées en réponse à des demandes spécifiques.

Communiquer avec nos principaux auditoires

Maximiser la technologie pour communiquer plus efficacement et plus intelligemment

Les 10 pages les plus consultées en 2006

- Page d'accueil
- Page de l'option English
- Pour le public
- Règlement et Code
- Recherche sur le site
- Répertoire des membres
- Résultat de la recherche du Répertoire des membres
- Trouver un avocat
- Contactez-nous
- Assistance-avocats



Le site Web du Barreau continue d'être le principal outil de communications avec les membres de la profession et le public. C'est la source branchée à consulter pour avoir des nouvelles et des renseignements sur notre organisation, les questions juridiques et les tendances de l'heure.

L'achalandage du site a augmenté en 2006 : il y a eu 9,1 millions de consultations de page comparativement à 8,2 millions en 2005.

Afin de rehausser le site, faciliter sa navigation et améliorer sa performance globale, nous avons créé une nouvelle page d'accueil en 2006. Nous avons également étoffé le contenu conformément aux intérêts et aux préoccupations du public. Nous avons notamment mis à jour la section sur les plaintes et ajouté un formulaire de plainte, affiché un calendrier pour tenir le public et les membres de profession au courant des activités à venir, ainsi qu'une version en ligne du calendrier des audiences en cours. Cet affichage régulier donne aux membres du public et aux médias des préavis sur les comparutions devant les comités d'audition et d'appel.

En outre, nous affichons maintenant les décisions du tribunal sur le site Web dès qu'elles sont disponibles plutôt que tous les deux mois. Un total de 114 décisions ont été affichées l'année dernière.

Nous avons également ajouté une section sur les parajuristes sur notre site Web en 2006 pour aider les parties intéressées à trouver l'information la plus à jour sur la réglementation dans ce secteur.

Cette section renferme des renseignements sur les mesures législatives, des questions et réponses utiles ainsi que de l'information sur le Comité permanent des parajuristes.

Cette section du site continuera à évoluer au cours de l'année jusqu'à ce que le nouveau modèle de réglementation soit intégralement mis en œuvre.

Mettre le public en contact avec les avocats

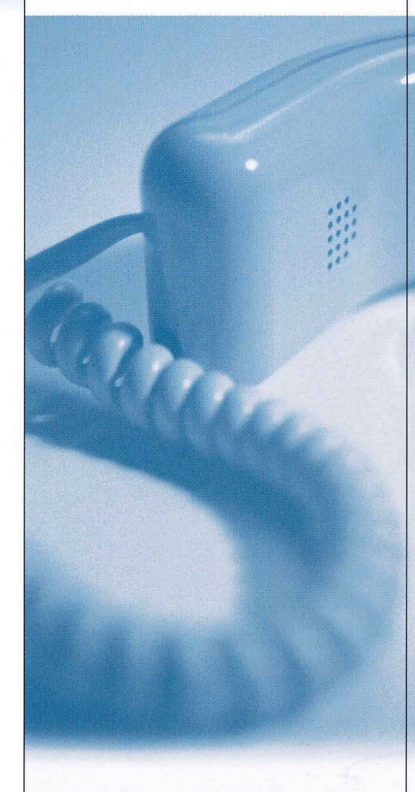
La page *Trouver un avocat* a continué d'être une section populaire de notre site Web l'année dernière. Conçu pour aider le public à trouver rapidement et aisément les coordonnées d'un avocat ou d'une avocate, le Répertoire des membres est mis à jour toutes les 24 heures.

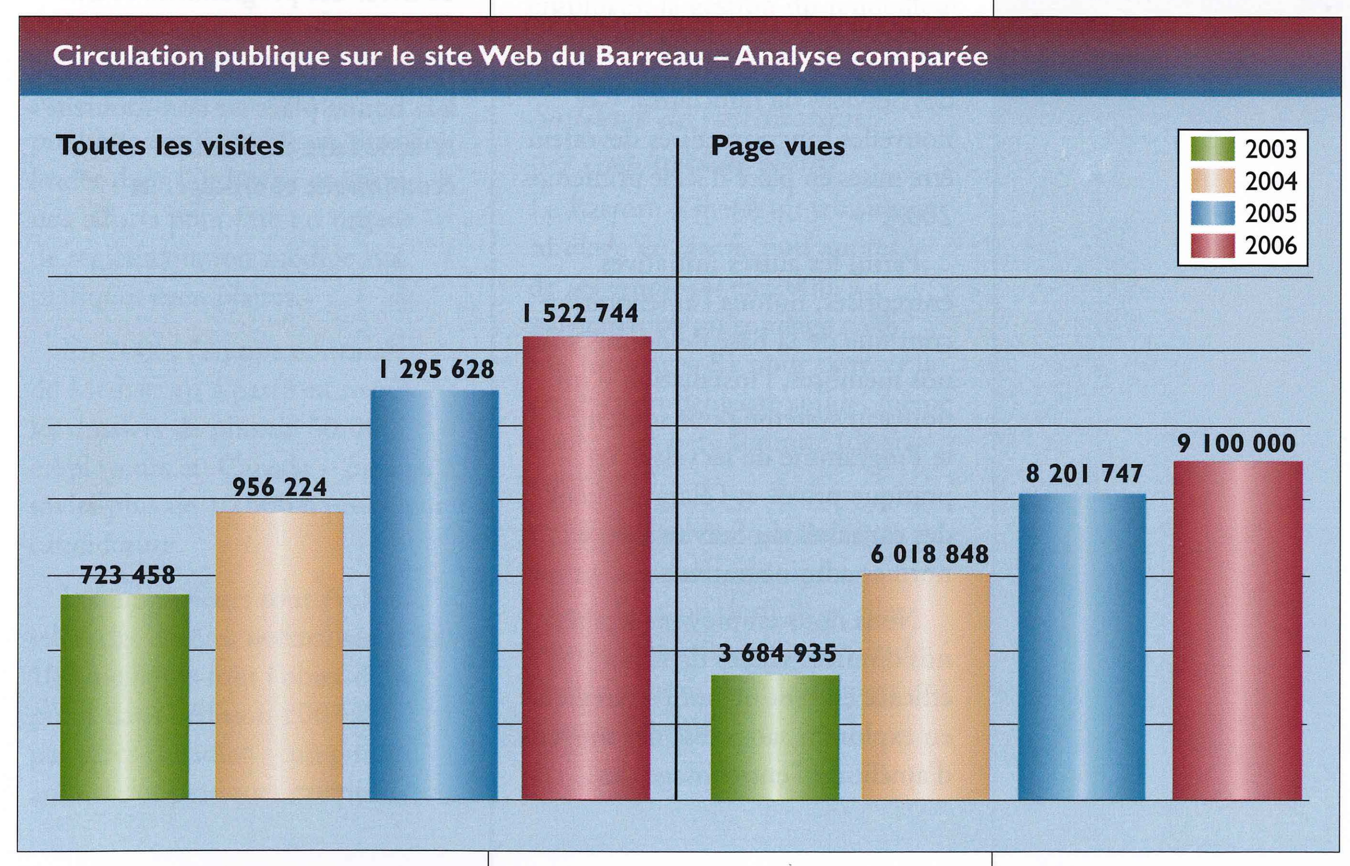
Cette page donne accès au Répertoire des membres, au service Assistance-avocats, au Répertoire des spécialistes et au Centre de service à la clientèle.

Améliorations technologiques et corporatives

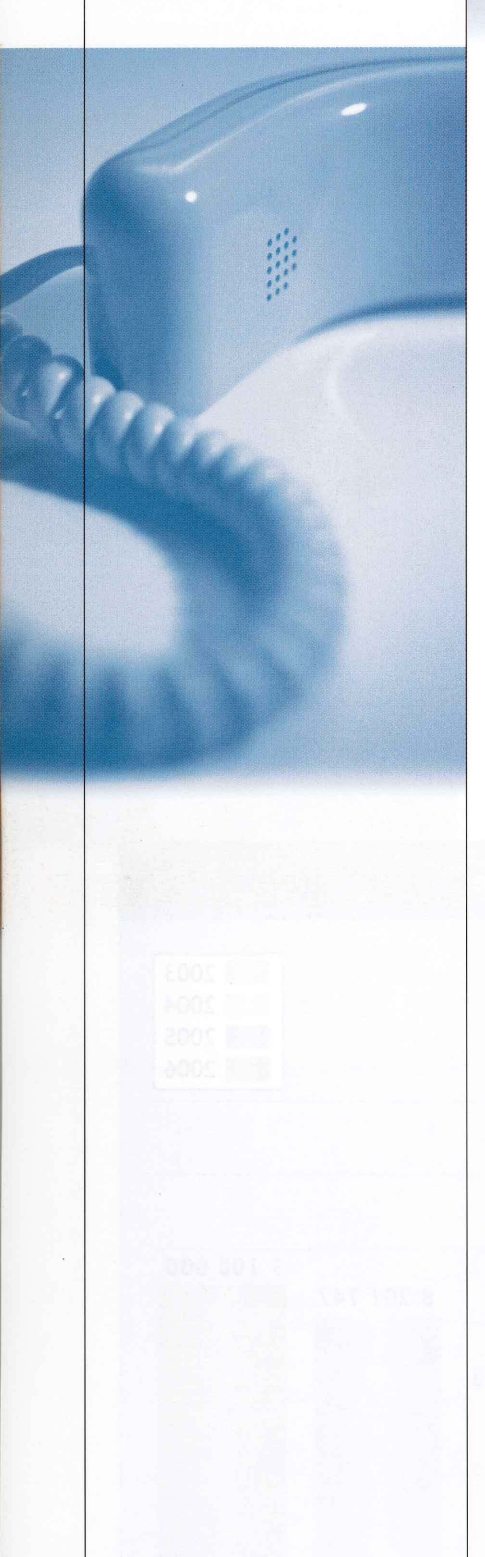
Le Barreau a apporté plusieurs autres améliorations technologiques et corporatives en 2006 pour répondre à des besoins croissants. Ces initiatives continuent de s'appuyer sur de solides assises qui nous permettront de diffuser l'information en temps utile et de façon sûre et économique.

L'une des principales initiatives entreprises en 2006 a été l'installation de nouveau matériel informatique pour répondre aux besoins accrus sur le plan de l'automatisation, des données et de l'accès à l'information en temps opportun.





Communiquer avec nos principaux auditoires



Parallèlement à l'entrée en vigueur du Processus d'accès à la profession, une interface électronique a été conçue afin d'améliorer le processus. Les étudiants utilisent ce nouveau système pour faire une demande et s'inscrire au Processus, s'inscrire aux examens d'admission et payer les frais s'appliquant à leur demande. Le système permet également de suivre le cheminement des étudiants ainsi que leurs résultats d'examens.

Notre service informatique, de concert avec notre division de la Réglementation professionnelle et notre Centre de service à la clientèle (CSC), travaille à une importante expansion de notre système intégré d'information sur la réglementation (IRIS) afin d'améliorer le flux et les processus du service des plaintes du CSC, du bureau de la directrice de la Réglementation professionnelle, du Service de suivi et d'application des mesures disciplinaires et des Services de fiduciaires. Ces nouvelles fonctionnalités devraient être mises en place d'ici le printemps 2007.

Parmi les autres initiatives entreprises, notons l'amélioration continue de la base de données sur nos membres, l'installation d'un nouveau système pour soutenir le Programme de recyclage en pratique privée et l'élargissement des capacités du Service des normes administratives.

Nous nous employons à gérer nos données vitales de façon efficace en tant qu'outil stratégique en explorant sans cesse des moyens d'améliorer l'entreposage des données des systèmes informatiques du Barreau, leur accès, ainsi que nos modes d'analyse et de protection.

Nous travaillons aussi à l'étoffement de notre infrastructure de continuité opérationnelle et plan de secours qui prévoit des installations de rechange pour les membres désignés du personnel clé et indispensables et la continuité des opérations informatiques si Osgoode Hall devait fermer en cas de crise. Nous passons également en revue notre programme et nos politiques de continuité opérationnelle en cas de pandémie.

La technologie joue un rôle toujours croissant dans la prestation de services à tous nos intervenants – nos membres, les parajuristes, le public, les ministères et les organismes gouvernementaux et notre personnel. Nous continuerons de renforcer notre capacité et de livrer des programmes et des technologies pour nous assurer d'avoir « les bons renseignements à la bonne place au bon moment » et de le faire de manière économique et efficace. ■

LET RIGHT PREVAIL

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Viser l'épanouissement de l'organisation

LE BARREAU VISE À ASSURER UN MILIEU DE TRAVAIL ÉPANOUI. NOUS CROYONS QUE CELA EST ESSENTIEL NON SEULEMENT POUR ÉTABLIR LE BARREAU COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX, MAIS POUR FOURNIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AU PUBLIC ET À LA PROFESSION JURIDIQUE.



Palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada (édition 2007)

En octobre 2006, le Barreau était encore une fois nommé l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada. Il était aussi nommé l'un des 50 meilleurs pour la région métropolitaine de Toronto.

Le Barreau est parmi les rares établissements à avoir obtenu cette reconnaissance quatre années de suite. Cette reconnaissance publique considérable au titre de leader dans l'industrie confirme nos efforts pour être un organe de réglementation modèle aux pratiques exemplaires.

En 2006, l'équipe éditoriale de Mediacorp a passé en revue les dossiers de plus de 60 000 employeurs au Canada – puis en a invité plus de 10 000 à poser leur candidature.

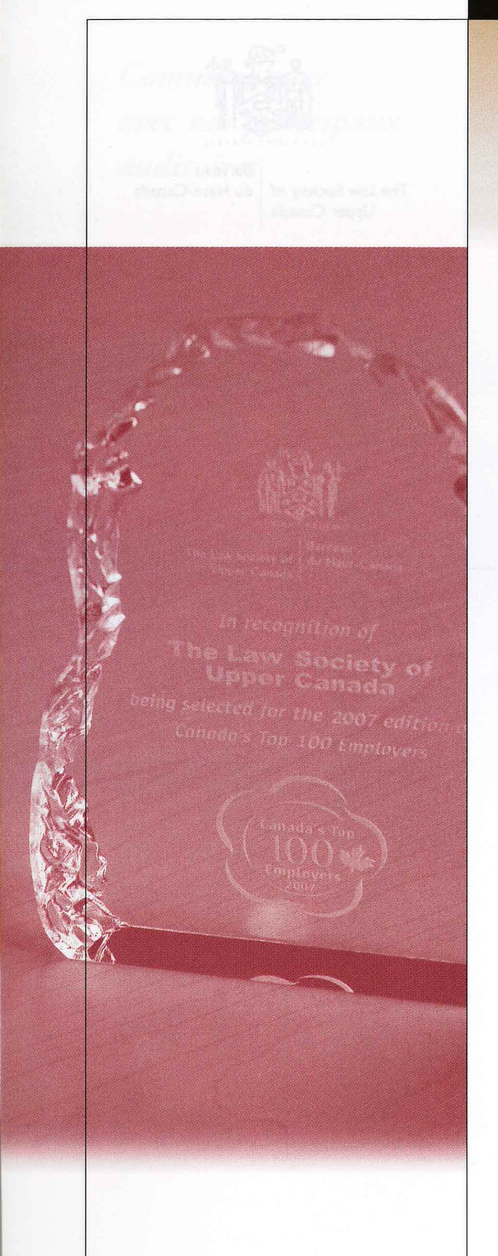
Les employeurs sont évalués selon des critères normalisés et les 100 meilleurs font l'objet d'un profil dans l'édition 2007 du palmarès canadien – un guide annuel des pratiques exemplaires de recrutement et de rétention. Les organisations choisies sont les meilleures dans leur classe respective et sont les leaders dans leur industrie sur le plan de l'attrait et de la rétention de bons employés.

Le Barreau a été évalué selon sept aspects clés, dont les communications avec les employés, la gestion du rendement et la formation professionnelle.

Sondage de satisfaction des employés de 2006

Le Barreau a mené un troisième sondage de satisfaction auprès de ses employés en 2006. La participation au sondage a été très forte avec 81 pour cent, et la satisfaction demeure solide, même si elle a un peu diminué (de six pour cent).

La plupart des employés connaissent clairement leur rôle et la façon dont ils et elles peuvent contribuer au succès de l'organisation, dont la plupart ont à cœur l'avenir.



Les employés ont cité comme raisons de leur satisfaction un travail intéressant, les défis professionnels, la souplesse du milieu de travail, les avantages sociaux, la qualité de la gestion, la qualité du personnel et un sentiment de responsabilisation.

Un plan d'action d'entreprise a été élaboré afin d'aborder certaines des raisons pour lesquelles les employés ne sont pas satisfaits. Il portera entre autres sur une plus grande reconnaissance individuelle du travail bien fait, de meilleures occasions de perfectionnement professionnel, des plans d'action individuelle pour les employés quant aux défis professionnels, la promotion latérale et verticale et une plus grande collaboration avec d'autres services.

Diversité – une de nos forces

Le Barreau est engagé à être un employeur modèle. Pour cela, il est essentiel d'attirer et de garder une main-d'œuvre qualifiée qui représente la diversité de la main-d'œuvre globale. En 2006, on a mené un recensement sur la diversité au travail; les résultats ont montré que nos efforts pour promouvoir une main d'œuvre qui reflète la diversité de l'Ontario portent fruit. Sur les personnes qui ont répondu au recensement :

- 73 pour cent sont des femmes
- 1 pour cent se sont identifiés comme Autochtones
- 25 pour cent se sont identifiés comme minorités visibles
- 6 pour cent se sont identifiés comme ayant un handicap

Les chefs de service de sexe féminin dans l'organisation (75 %) reflètent et dépassent la proportion de femmes dans la population (69 %), ce qui souligne l'attitude du Barreau et son statut de modèle pour promouvoir les femmes en milieu de travail. De plus, 67 pour cent des cadres supérieurs sont des femmes.

Stratégie de gestion des personnes – notre projet de développement de leadership

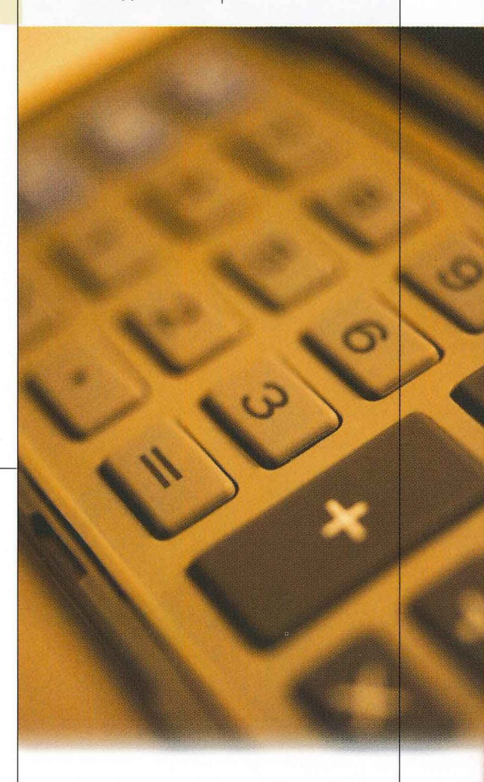
Le Barreau travaille sur un projet de développement de leadership pour aider à renforcer et à appuyer les compétences déterminées des employés qui nous permettent de livrer des services, des politiques et des normes à nos membres et au public en général.

Le projet comprend des attentes particulières de leadership envers les cadres et la gestion et sera le fondement d'un programme de leadership au Barreau, qui comprendra une formation formelle pour les cadres et les gestionnaires. ■

Gérer nos ressources financières



CE SONT PRINCIPALEMENT LES COTISATIONS DES AVOCATS ET AVOCATES DE LA PROVINCE QUI FINANCENT LE BARREAU DU HAUT-CANADA. EN EFFET, CHAQUE ANNÉE, LES COTISATIONS DES JURISTES DE L'ONTARIO PERMETTENT LE FONCTIONNEMENT DU BARREAU (LE « FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE »), DU FONDS D'INDEMNISATION DE LA CLIENTÈLE (LE « FONDS D'INDEMNISATION ») ET DES BIBLIOTHÈQUES DE COMTÉS.



Le Barreau a maintenu sa solide position financière en 2006, avec un excédent de 1 214 000 $ dans le Fonds d'administration générale. Les charges quotidiennes de fonctionnement, inscrites au Fonds non affecté, ont théoriquement diminué depuis 2005. Le Fonds d'indemnisation a connu un excédent de 1,4 M$, la cinquième augmentation en six ans. Le solde du Fonds d'indemnisation indique 19,3 M$, un solde relativement élevé par rapport aux exercices précédents.

Fonds d'administration générale

La composante générale de la cotisation des membres finance le fonctionnement du Barreau, surtout celui de la division de Réglementation professionnelle et du Service de perfectionnement professionnel.

En 2006, les plus larges portions des ressources du Barreau ont continué d'être dirigées vers ces fonctions.

Quarante-trois pour cent (28 M$) du budget annuel de fonctionnement ont été alloués à nos responsabilités envers la réglementation. Au cours des dernières années, nous avons augmenté le financement nécessaire pour mener des enquêtes en mettant l'accent sur la fraude hypothécaire. Une grande partie du budget de 13 M$ de la division de Réglementation professionnelle a été affectée aux enquêtes et à la poursuite des fraudeurs hypothécaires en 2006, et nous prévoyons de continuer dans cette veine en 2007.

Quarante pour cent (26 M$) du budget annuel de fonctionnement ont été consacrés à des programmes et des projets visant à aider le perfectionnement professionnel des étudiants et des avocats. L'an dernier, le Processus d'accès à la profession remplaçait pour la première année le Cours de formation professionnelle, entraînant ainsi des frais concomitants moins élevés. Cet avantage financier a été transmis aux étudiants et étudiantes en réduisant leurs droits de scolarité de 4 400 $ à 2 600 $ par personne.



Fonds d'indemnisation de la clientèle

Le Fonds est en saine position et le budget de 2007 a maintenu la cotisation au Fonds à 200 $, chiffre inchangé depuis 2005. Les subventions pour 2006 de 1,4 M$ ont contribué à l'excédent de 1,4 M$ pour l'année. Les résultats de 2006 étaient semblables à ceux des derniers exercices, sauf 2005, qui a connu des dépenses de subventions nettes de 4,6 M$. L'excédent pour l'année a fait passer le solde cumulé du Fonds à 19,3 M$.

Services de bibliothèque

Les cotisations des membres du barreau ontarien continuent de subventionner trois types de services de bibliothèque : les bibliothèques de comtés et de districts (LibraryCo.), la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan).

La portion des cotisations de 2006 (219 $ par membre) liée aux bibliothèques de comtés et de districts a servi à couvrir en grande partie les dépenses totales de LibraryCo de 7,8 M$. En 2006, 2,6 M$ ont aussi été alloués à la Grande Bibliothèque et 631 000 $ supplémentaires ont été alloués à l'IIJCan.

Dépenses d'immobilisations

Les rénovations à l'aile nord d'Osgoode Hall ont été terminées au début de 2006. Le projet de 9,7 M$, approuvé par le Conseil en février 2004, s'est terminé début 2006, dans les délais et le budget prévus. Le financement de ce projet a entraîné une diminution du fonds d'acquisition d'immobilisations à 1,6 M$ au début de l'exercice, renfloué en quelque sorte par la vente des biens immobiliers du Barreau à Ottawa en 2006 pour 2,2 M$.

Cotisation globale

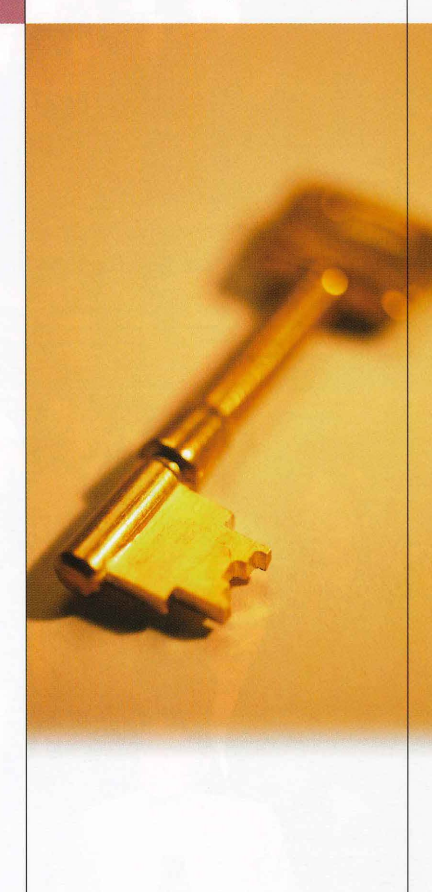
Le financement de tout ceci, investissements additionnels dans des programmes cruciaux de réglementation et dans des services d'appui aux bibliothèques, a été atteint par une cotisation globale en 2006 de 1 509 $, une augmentation de 68 $ depuis 2005 ou de cinq pour cent. Après avoir réduit la cotisation de 19 pour cent au cours des quatre exercices précédents, cette augmentation a fourni le financement nécessaire pour nous permettre de continuer à remplir notre mandat et à offrir des programmes et services additionnels. En 2006, on a enregistré l'adhésion d'environ 1 000 nouveaux membres, qui portent le nombre total des membres à près de 38 000.

Le Barreau est en solide position financière, avec de bonnes réserves et un niveau de cotisation durable. ■

Assemblée générale annuelle de 2007



Le mercredi 9 mai 2007
à 17 h 15
Osgoode Hall, Toronto



ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente
- Rapport sur les activités du Barreau et des comités du Barreau et du Conseil
- Présentation des états financiers vérifiés
- Questions d'intérêt professionnel directement reliées aux activités du Barreau

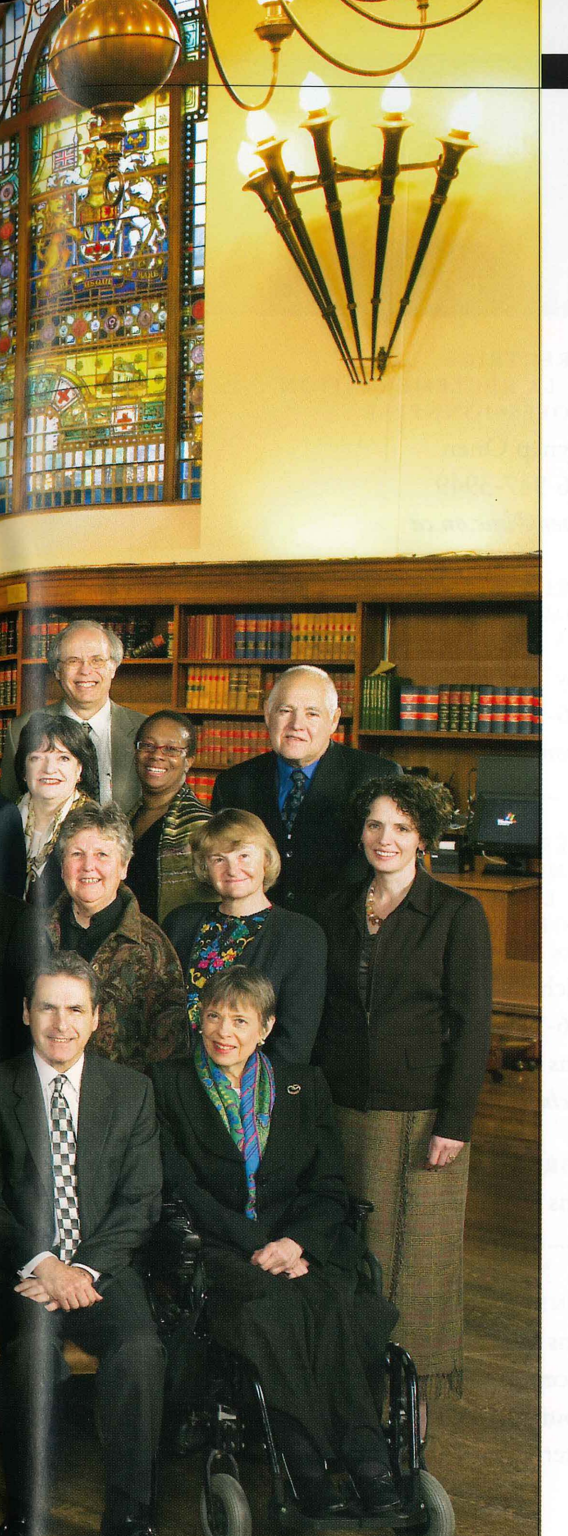


La constitution du Conseil

NOUVEAUX MEMBRES

Paul W. Dray et Brian J. Lawrie ont été nommés conseillers parajuristes le 17 novembre 2006.

Avvy Yao-Yao Go a été élue conseillère le 23 novembre 2006 pour remplir le poste laissé vacant par la nomination de Laurence Pattillo à la Cour supérieure de justice.



LA CONSTITUTION DU CONSEIL

Trésorier
Gavin MacKenzie

Membres élus
Bob Aaron
Constance Backhouse, MB
Larry Banack
Gordon Bobesich
John A. Campion
Kim A. Carpenter-Gunn
James R. Caskey, c.r.
Earl A. Cherniak, c.r.
Paul Copeland
Marshall Crowe, MB
Carole Curtis
Mary Louise Dickson, c.r.
Abraham Feinstein, c.r.
Neil Finkelstein
Avvy Yao-Yao Go
Alan D. Gold
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
Holly Harris
Thomas G. Heintzman, O.C., c.r.
Paul J. Henderson
Ronald D. Manes
Robert Martin
W. A. Derry Millar
Janet E. Minor
Ross W. Murray, c.r.
Tracey O'Donnell
Laurie H. Pawlitza
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
Heather J. Ross
Clayton Ruby, C.M.
Mark Sandler
Alan G. Silverstein
William J. Simpson, c.r., MB
Joanne St. Lewis
Gerald A. Swaye, c.r.
Beth Symes, MB
Robert C. Topp
Bonnie R. Warkentin
Bradley H. Wright

Membres nommés
Andrea Alexander
Marion Boyd
Abdul A. Chahbar
Andrew F. Coffey
Anne Marie Doyle
Sy Eber
Richard Filion
Allan Gotlib

Conseillers parajuristes
W. Paul Dray
Brian J. Lawrie

Membres d'office
Michael J. Bryant
Ronald W. Cass, c.r., MB
L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.
John T. Clement, c.r.
Austin M. Cooper, c.r.
E. Susan Elliott, MB
L'hon. George D. Finlayson, c.r.
James M. Flaherty, P.C., député
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
Howard G. Hampton, député
Charles A. Harnick, c.r., MB
George D. Hunter
Professeur Vern Krishna, C.M., c.r., MSRC
L'hon. Allan F. Lawrence, P.C., c.r., MB
Laura L. Legge, O. Ont., c.r.
Daniel J. Murphy, c.r.
Brendan O'Brien, c.r., MB
L'hon. Alan W. Pope, c.r.
L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB
Allan M. Rock, P.C., c.r.
Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.
Norm Sterling, député
Harvey T. Strosberg, c.r.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Roger D. Yachetti, c.r.
David S. Young

Membres honoraires
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles
La très honorable Margaret Thatcher
Kenneth P. Jarvis, c.r., ARC
L'honorable Lincoln M. Alexander, c.r., MB

NOMINATION Laurence Pattillo a été nommé à la Cour supérieure de justice le 27 octobre 2006.

DÉCÈS L'hon. Edwin A. Goodman, p.c., O.C., c.r., conseiller à vie, est décédé le 23 août 2006.

Ian G. Scott, c.r., ancien procureur général et membre d'office, est décédé le 10 octobre 2006.



Haute direction



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Malcolm Heins, MB
416-947-3309
mheins@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES FINANCES
Wendy Tysall
416-947-3322
wtysall@lsuc.on.ca

CONSEILLÈRE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ
Josée Bouchard
416-947-3984
jbouchar@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Laura Cohen
416-947-3396
lcohen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES POLITIQUES ET DES TRIBUNAUX
Katherine Corrick
416-947-5210
kcorrick@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES
Terry Knott
416-947-7622
tknott@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
John Matos
416-947-3392
jmatos@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
Diana Miles
416-947-3328
dmiles@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Zeynep Onen
416-947-3949
zonen@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES
Roy Thomas
416-947-7619
rthomas@lsuc.on.ca

....

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)
Michelle Strom
416-598-5802
Sans frais : 1-800-410-1013
michelle.strom@lawpro.ca

LIBRARYCO INC.
Sans frais : 1-866-340-7578

....

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Sans frais : 1-800-668-7380
Réception : 416-947-3300
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*
Internet : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site Web du Barreau du Haut-Canada à *www.lsuc.on.ca.*

Pour d'autres exemplaires, contactez le Service des communications au 416-947-5220.

LET RIGHT PREVAIL

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 2N6
416-947-3300
1-800-668-7380
www.lsuc.on.ca